



HAL
open science

**Stratégies des espaces naturels et agricoles à l'échelle
d'une collectivité territoriale: focus sur Cournon
d'Auvergne**
Coline Choquet

► **To cite this version:**

Coline Choquet. Stratégies des espaces naturels et agricoles à l'échelle d'une collectivité territoriale: focus sur Cournon d'Auvergne. Agriculture, économie et politique. 2024. dumas-04951203

HAL Id: dumas-04951203

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04951203v1>

Submitted on 17 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Stratégies des espaces naturels et
agricoles à l'échelle d'une collectivité
territoriale :
focus sur Cournon d'Auvergne

CHOQUET Coline
Option EcoTerr « Stratégie et ingénierie du développement éco-territorial »
Année 2023-2024

L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du Code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de la responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers appelé en garantie VetAgroSup.

Résumé

Ce mémoire a pour objet l'étude des stratégies des espaces agricoles et naturels qui pourraient être appliquées à la commune de Cournon d'Auvergne. Nous allons étudier le contexte local de la commune pour comprendre les enjeux et quels outils peuvent s'adapter. Les facteurs humains sont importants, et des projets peuvent être impulsés à l'échelon local pour répondre à des besoins localisés pour s'insérer enfin dans une dynamique globale.

Les attentes sociétales autour de la biodiversité et de la transition agricole sont aujourd'hui des priorités locales comme globales. Les collectivités doivent donc inscrire leur responsabilité dans ces demandes sociétales et gouvernementales.

Afin de comprendre quels moyens sont disponibles, une étude exploratoire a été menée sur les documents qui cadrent l'aménagement du territoire en complément d'une enquête par entretiens semi-directifs des acteurs principaux des espaces agricoles et naturels sur la commune de Cournon d'Auvergne.

Cette enquête a pour but de cerner les pressions et de comprendre ce qui oppose et ce qui relie les acteurs à ce territoire multifonctionnel qui est la zone des coteaux directement située en périphérie urbaine dans la métropole Clermontoise.

The purpose of this brief is to study strategies for agricultural and natural areas that could be applied to the commune of Cournon d'Auvergne. We will study the commune's local context to understand what is at stake and which tools can be adapted. The human factors are important, and projects can be driven at local level to meet local needs, and then to become part of an overall into a global dynamic.

Society's expectations in terms of biodiversity and agricultural transition are now both local and global priorities local and global priorities. Local and regional authorities must therefore responsibility in these societal and governmental demands.

To understand what means are available, an exploratory study was carried out on the documents that land-use planning, in addition to a survey of key players in agricultural semi-structured interviews with key players in agricultural and natural areas in the of Cournon d'Auvergne.

The aim of this survey is to identify pressures and to understand what brings people together and what links them to this multifunctional territory that is the hillside area directly located on the periphery of the Clermont-Ferrand metropolis.

Remerciements

Je tiens à remercier M.ROUCAN Lionel, chargé de mission environnement et développement durable à la mairie de Cournon, pour son investissement comme maître d'apprentissage durant ces trois années de formation. Il a su m'accompagner et me guider tout au long de mon travail. Je le remercie pour sa patience, sa disponibilité et sa bienveillance. Ses conseils et son expérience ont permis d'enrichir ma réflexion.

Je remercie l'ensemble des enquêtés pour avoir accepté de répondre à mes entretiens et du temps qu'ils m'ont accordé pour ces échanges.

Je remercie aussi M.DEPRES Christophe, mon référent pédagogique, pour ses conseils et sa disponibilité au long de mes trois années d'apprentissage.

Table des matières

Introduction.....	1
1. Présentation du contexte et justification de la problématique	2
1.1 Trois enjeux interdépendants.....	2
1.1.1 Érosion de la biodiversité : du cadre mondial au cadre national vers les collectivités	2
1.1.2 Simplification agricole.....	4
1.1.3 Périurbanisation et phénomène de métropolisation	6
Métropolisation et étalement urbain.....	7
Périurbanisation	8
1.2 La planification de l'aménagement : focus sur Cournon d'Auvergne	8
1.2.1 Schéma de cohésion territorial	8
1.2.2 Plan local d'urbanisme.....	9
1.2.3 Autres zonages et outils spécifiques	10
1.3 Cournon et son territoire.....	12
1.3.1 Présentation de la commune.....	12
1.3.2 Compétences des entités territoriales et leurs compétences en matière d'agriculture, espaces naturels et urbanisation.....	13
1.4 Présentation du projet de fin d'étude, problématique et hypothèses	15
2. Matériels et méthodes mobilisés.....	15
2.1 Présentation du territoire d'étude – La zone des coteaux.....	16
2.2 Collecte et traitement des données sur le foncier communal.....	17
2.3 Les entretiens semi-directifs auprès des acteurs du territoire pour définir les stratégies	
18	
2.3.1 Le choix des participants	18
2.3.2 Stratégie d'enquête	19
2.3.3 Démarche d'analyse des résultats	20
3 Les résultats de l'étude et discussion.....	23
3.1 Analyse de la situation des baux ruraux sur le foncier communal	23
3.2 Les résultats d'entretiens	27
3.2.1 perception des espaces	27
3.2.2 Services écosystémiques, vers un langage commun ?.....	27
3.2.3 Pressions ressenties par les acteurs.....	28

3.2.4 Projections futures.....	29
3.3 Confrontation des résultats aux hypothèses.....	30
4. Propositions pour améliorer la stratégie de gestion des espaces naturels et agricoles	37
4.1 Recommandations foncières : régulation des baux ruraux	37
4.2 La création d'une nouvelle zone d'APPB : un outil déjà connu.....	38
Conclusion	41
Bibliographie	43

GLOSSAIRE – INDEX

AOC

Appellation d'origine contrôlée, 13

APB

Arrêté de protection de biotope, 14

APHN

arrêté de protection d'habitat naturel,
43

ATR

Loi d'administration territoriale de la
république, 17

CDA

Chambre départementale
d'agriculture, 43

CDNPS

Commission départementale de la
nature des sites et des paysages,
43

CEN

Conservatoire des espaces naturels,
22

COP

Conférence des parties, 6

CSRPN

Conseil scientifique régional du
patrimoine naturel, 43

DDT

Direction départemental des
territoires, 42

DDTM

Direction départemental des
territoires et de la mer, 42

DGALN

Direction générale de l'aménagement
et du logement, 7

DGEAF

Document de gestion des espaces
agricoles et forestiers, 9

DIRM

Direction interrégionale de la mer
méditerranée, 42

DOCOB

document d'objectifs, 15

DOO

Documetn d'orientation et d'objectifs,
9

DREAL

Direction régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,
42

ENS

Espace naturel sensible, 42

EPCI

Etablissement public de coopération
intercommunal, 16

EURL

Entreprise unipersonnelle à
responsabilité limitée, 29

IGP

Indication géographique protégée, 23

LPO

Ligue de protection des oiseaux, 15

NAF

Naturel Agricole et Forestiers, 13

ONF

Office nationale de la forêt, 43

PAC

Politique agricole commune, 22

PADD

Projet d'aménagement et de
développement durable, 9

PAEN

Périmètre de protection et de mise en
valeur des zones agricoles et
naturels, 9

PLU

Plan local d'urbanisme, 7

PN

Parc nationaux, 42

PNR

Parc naturel régionaux, 42
Parc naturel régional, 14

POS

Plan d'occupation du sol, 7

RNN

Réserve naturelle nationale, 42

RPG

Registre parcellaire graphique, 22

SCoT

Schéma de cohésion territoriale, 7

SDAU

Schéma directeur d'aménagement et
d'urbanisme, 10

SIG

Système d'information géographique,
13

SRU

loi relative à la solidarité et au
renouvellement urbain, 7

SWOT

strengths, weakness,opportunities et
threats, 41

ZAN

Zéro artificialisation nette, 8

ZAP

Zone agricole protégée, 9

ZNIEFF

Zone naturelle d'intérêt floristique et
faunistique, 14

Table des figures

Figure 1: Représentation spatiale du PLU de la commune	10
Figure 2: Carte du zonage naturel sur la commune de Cournon	12
Figure 3 : Carte des zones agricoles et naturels sur le périmètre des Coteaux	16
Figure 4 : Carte de la répartition des productions agricoles sur la commune	24
Figure 5: Carte de la répartition des exploitants sur le parcellaire communale/sectionale	26
Figure 6: SWOT de la gestion des baux agricoles	37

Introduction

Force est de constater que le déclin de la biodiversité à l'échelle nationale, européenne et mondiale, attesté par des études scientifiques identifiant les causes et mettant en exergue les risques pour l'avenir, peine à se traduire par des stratégies efficaces de la part des États pour enrayer ce déclin et en limiter les impacts. Le constat de l'effondrement de la biodiversité est sans appel : 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, 75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative et 85 % des zones humides ont disparu. (Evaluation des écosystèmes, 2005) et (IPBES, 2019)

Depuis le milieu du 20^e siècle, la politique agricole a modifié les paysages ruraux. La mécanisation et le plan de remembrement ont permis d'étendre les surfaces en supprimant notamment les infrastructures agroécologiques (IAE : haies, mares, bandes enherbées, sous-bois ...). Cette étape marque le point de départ de l'accélération de la modernisation de l'agriculture. Ces interventions ont eu des impacts sur les agroécosystèmes. Pour accroître la production, les exploitations se spécialisent, simplifiant rotations et assolements (Aragau, 2022). La simplification des paysages et la suppression des éléments semi-naturels, ou IAE, ont eu un impact négatif fort sur les habitats de nombreuses espèces animales et végétales. Ainsi, l'intensification a engendré une baisse importante de la diversité dans les milieux agricoles entraînant une diminution de la biodiversité tant au niveau de sa richesse que de son effectif.

L'aménagement du territoire a pour tâche d'intégrer, d'organiser et de synthétiser différents enjeux socio-économiques et environnementaux, impliquant des emprises spatiales potentiellement différentes, dans le but d'arbitrer entre des intérêts divergents. Les orientations d'aménagement se font selon plusieurs cadres décisionnels, encadrés par différents documents. Ces documents peuvent avoir un caractère prescriptif, soit légalement opposable devant une cour de justice, à la différence d'orientations stratégiques, ne contenant pas d'éléments opposables, mais qui doivent pour autant être pris en compte. On constate que l'urbanisation est porteuse d'une pression foncière forte et constante. La multiplication et l'extension des zones urbaines génèrent un interminable front de contact entre les zones constructibles et les zones qui ne le sont pas (Daligaux, 2003). L'ensemble de ces facteurs, motivés par un objectif de rente fiscale pour les communes contribue à la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers au profit de zones urbanisées ou à urbaniser.

La question de la biodiversité et de sa préservation est devenue prioritaire. Les orientations nationales et européennes imposent aujourd'hui des objectifs à atteindre. La collectivité de Cournon-d'Auvergne doit inscrire sa responsabilité sociétale vis-à-vis de ces enjeux en développant une stratégie pour ses espaces agricoles et naturels afin de les prendre en compte dans la planification de l'aménagement du territoire pour les années à venir.

Afin de développer une stratégie adaptée à ces espaces, une revue des outils de planification de l'aménagement du territoire en matière d'agriculture et d'environnement sera faite, venant compléter une enquête exploratoire pour comprendre les pressions qui pèsent sur les acteurs de ces espaces. La question abordée dans ce mémoire est la suivante : De quels outils doit s'emparer une collectivité territoriale afin de produire des stratégies de gestion des espaces agricoles et naturels ?

Après avoir présenté le cadre théorique autour de l'aménagement du territoire et la prise en compte des espaces agricoles et naturels dans les politiques publiques ainsi que les notions associées, la méthodologie sera explicitée. Ensuite viendront les résultats obtenus qui seront discutés pour, enfin, proposer une stratégie de prise en compte de ces espaces agricoles et

naturels dans l'aménagement du territoire communal.

1. Présentation du contexte et justification de la problématique

Les espaces agricoles, naturels et urbains sont soumis à différents enjeux et réglementations liés à l'usage, faisant de ces ensembles des sites complexes. L'étude sur la commune de Cournon par les documents cadrant et planifiant l'aménagement du territoire nous aide à comprendre les processus d'aménagement et les outils qui sont disponibles pour répondre à notre question de recherche.

1.1 Trois enjeux interdépendants

1.1.1 Érosion de la biodiversité : du cadre mondial au cadre national vers les collectivités

La conférence des parties de la convention (COP) est l'organe directeur se réunissant tous les deux ans de la convention sur la diversité biologique des Nations unies, une des trois conventions de Rio établies en 1992 lors du Sommet de la Terre. Elle est constituée de 196 Parties au traité, et a pour objectifs la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources énergétiques. Tous les dix ans, elle décide d'un nouveau cadre mondial pour agir en faveur de la biodiversité. Ainsi, la COP10 avait initié le plan stratégique pour la biodiversité de 2011 à 2020, ayant été décliné sous 20 objectifs, appelés objectifs Aïcha, et n'ayant été que très partiellement atteint. Pour palier à ce problème, les nouveaux objectifs seront quantifiés et mesurables avec un mécanisme de suivi et d'évaluation de mise en œuvre.

La COP15 s'est tenu en décembre 2022 à Montréal, elle est structurante et permet l'adoption d'un nouveau cadre stratégique mondial pour 2030. Après des sessions de négociations et groupes de travail sur le nouveau cadre, la plénière a ouvert le débat et clôturé celui-ci par l'adoption des décisions.

Les négociations ont porté sur quatre grands objectifs :

- Réduction des menaces à la biodiversité
- Conservation et utilisation durable des ressources
- Accès et partage des avantages issus des ressources génétiques
- Moyens de mise en œuvre du cadre mondial

La stratégie nationale biodiversité fait partie de ces grandes stratégies que la France a choisi de déployer. Le premier volet paru en fin d'année 2022 permet de définir un cadre pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité. Ce travail est né d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes : territoires de métropole et d'outre-mer, scientifiques, associations, instances consultatives, services d'État et citoyens. L'Union européenne s'est engagé sur cinq mesures fortes, que la France s'engage à honorer :

- Réduction de 50% des pesticides et excès de nitrates.
- 30% de restauration des écosystèmes marins et terrestres d'ici à 2030.
- Réduction de 50% de l'introduction des espèces exotiques envahissantes.
- Arrêt de l'extinction des espèces protégées dues aux activités anthropiques d'ici à 2050
- Préservation des écosystèmes les plus importants à travers la planification spatiale.

En accord avec ces engagements et en prévision de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, le gouvernement avait annoncé le lancement d'un nouveau financement en août 2022, le fonds vert ou le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, à hauteur de deux milliards d'euros, sur la base d'appel à projet ouvert en janvier 2023. Son but

est d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer la transition écologique. Sa coordination est assurée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et sous la responsabilité des préfets. Cet appel à projet s'organise en trois axes, décomposés en mesures ciblées et il appartient aux préfets de sélectionner les bénéficiaires.

o Axe 1 : Renforcer la performance environnementale

o Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique

o Axe 3 : Améliorer le cadre de vie

C'est un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux. D'un point de vue national, les objectifs sont d'atteindre 30% de protection des espaces dont 10% en protection forte, zéro artificialisation nette d'ici à 2050 et la prévention des risques naturels. La déclinaison des objectifs au niveau local permet d'espérer le renforcement de la performance environnementale dans les territoires et l'amélioration du cadre de vie. La volonté de déconcentration des financements s'inscrit dans une démarche de financement de projets locaux qui viennent en réponse à un désordre global pour répondre à la réalité de diversité des territoires et des problématiques de ceux-ci. (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023)

Prise en compte des enjeux de biodiversité et des espaces naturels dans les documents d'urbanismes.

Les documents d'urbanismes n'intègrent encore que très rarement des informations explicites sur les services écosystémiques. Cette faible prise en compte peut s'expliquer par une déconnexion entre science et pratique, hypothèse avancée justifiant que la distance entre les outils scientifiques et ceux qui sont utilisés par les décideurs ne permet pas une correcte prise en compte des contraintes du processus décisionnel en matière d'aménagement du territoire. (Tardieu, Hamel, Mikou, Coste, & Levrel, 2023)

La volonté de lutter contre l'étalement urbain apparaît dès 1983 dans le Code de l'urbanisme qui au terme de l'article L.110 impose aux collectivités l'obligation de « Gérer le sol de façon économe ». Cette notion est reprise par la loi SRU qui prévoit que les SCoT, PLU et cartes communales déterminent les conditions pour « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux. »

Avec l'utilisation du POS on assiste aussi à une nouvelle forme de classement des zones naturelles, les zones « NB » créent théoriquement pour entériner les secteurs déjà mités. Il s'agit de parcelles classées au cadastre sous ce titre, disposant d'équipements, mais n'ayant pas vocation à être davantage artificialisées ou viabilisées. Ces zones devaient en théorie ni s'étendre ni se densifier, même si certaines de ces parcelles pouvant recevoir des autorisations pour construire des habitations avec un forage et une sur un assainissement individuel. Ces zones NB sont cependant devenues une opportunité, une ressource, avec un intérêt d'abord fiscal pour les élus, par des taxes locales n'intégrant pas le coût des équipements des zones classées urbanisables. Elles disposent également d'un intérêt urbanistique, car elles n'ont pas besoin d'être viabilisées, permettant de créer des zones constructibles presque immédiatement. Le dernier objet est politique, ces zones NB deviennent un vrai instrument d'électoratisme foncier. Dans les années 1990 la multiplication des périmètres protégés et l'extension mesurée des zones constructibles mènent à la raréfaction de l'offre foncière, menant à une distorsion constante entre l'offre et la demande immobilière (Daligaux, 2003). Ces tensions amènent une pression politique très forte sur les élus locaux en faveur d'une ouverture à la constructibilité.

La question de la diversité des fonctions attribuées aux espaces concerne aussi les zones naturelles, qui sont par exemple un atout d'adaptation au changement climatique pour les villes, et permettent de contribuer à la qualité de vie par les services écosystémiques qu'elles rendent. Les services écosystémiques sont, au départ, une notion formulée essentiellement par les milieux scientifiques internationaux. La définition du millenium ecosystem assesment (MEA) les décrit comme « les bénéfices que les humains tirent des écosystèmes ». (Evaluation des écosystèmes, 2005) Cette définition ne prend cependant pas en compte les nuisances que les écosystèmes peuvent avoir sur les humains ou leurs activités, à savoir la notion de « disservices écosystémiques » (Blanco, et al., 2020) (Zhang, Ricketts, Kremen, Carney, & Swinton, 2007). Cette approche peut s'avérer pertinente pour permettre un langage commun entre des communautés de pratiques éloignées créant ainsi un intérêt autour des interdépendances entre dynamiques écologiques et usages anthropiques (Tardieu, Hamel, Mikou, Coste, & Levrel, 2023).

Les PLU, pas plus que les POS ne peuvent garantir une protection large, efficace et durable des espaces naturels, Jacques Daligaux, géographe identifie deux faiblesses principales : Comme sous le régime des POS, le seul véritable contrepoids aux vellétés urbanistiques réside dans le contrôle de légalité préfectoral et secondairement dans l'action contentieuse et citoyenne ou associative. Le contrôle étatique étant très difficile, par la force des pressions politiques et de la décentralisation des pouvoirs publics. L'obligation de viabilité préalable des zones constructibles est un frein à l'habitat diffus. La seule limite à la densification urbaine étant la capacité des communes et/ou des dépositaires de permis à financer les réseaux. (Daligaux, 2003) La capacité de financement des aménageurs professionnels étant plus grande, ils ont largement investi dans l'urbanisme périurbain, car plus rentable. Les documents de planification qui doivent orienter les politiques publiques communales en matière de consommation d'espaces ont leurs limites dans l'intégration des enjeux de sobriété foncière. Ces objectifs de sobriété foncière s'établissent au travers de la loi « zéro artificialisation nette » dite loi ZAN adoptée en 2021 dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Elle impose aux collectivités de réduire l'artificialisation des sols en intégrant cet objectif dans leurs documents d'urbanismes.

1.1.2 Simplification agricole

Des tendances sont observées, avec le nombre d'exploitations agricoles qui diminue conjointement à leur agrandissement, et une spécialisation des productions agricoles (Jouve & Vianey, 2012). Analyser les jeux de concurrence qui peuvent s'exprimer sur l'usage des sols avant que la politique publique n'arbitre la constructibilité des sols se révèle être un facteur intéressant pour comprendre la dynamique foncière périurbaine. En effet, le modèle agricole qui prévalait, issu de la cogestion de l'État et de la profession agricole française avait pour objectif l'augmentation de la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire nationale et l'exportation, plaçant l'agriculteur en tant que protagoniste principal au centre du modèle agricole. En échange de ces services, l'exploitant recevait un faible coût d'accès à la terre et une sécurité foncière grâce au statut du fermage mis en place en 1947, permettant de tirer profit de cette activité. Ce modèle réunissait les conditions de la durabilité ; viabilité économique, viabilité sociale, transmissibilité intergénérationnelle et reproductibilité environnementale. À ce système, sont venues se superposer les effets de performance et les externalités négatives d'un modèle devenu productiviste et spécialisé engendrant la surproduction, un effet de concentration foncière et la dégradation des ressources (Jarrige, Jouve, & Napoleone, 2003). L'agriculteur perd alors son rôle dans l'usage de la terre à cause de la globalisation des marchés, reportant les objectifs de la profession à produire de façon compétitive de vendre. Tout cela est

favorisé par un environnement encourageant plutôt les exploitations entrepreneuriales et concurrentielles. S'additionne à ce cadre, les nouvelles préoccupations sociétales autour de l'environnement, qui mettent en exergue les externalités négatives de l'agriculture productiviste. La société aspire à l'émergence d'un autre modèle agricole, multifonctionnel et intégré à l'aménagement du territoire.

Le ScoT constitue un progrès significatif dans la prise en compte de l'agriculture. En effet, ils émettent les prescriptions les plus contraignantes en matière de protection des espaces agricoles et naturels : carroyage, objectifs chiffrés d'urbanisation et de densification... Il est indispensable par sa dimension intégratrice de politiques publiques et sa dimension spatiale, mais il n'est pas suffisant. Serge Bonnefoy, du réseau Terre en Ville, avance une approche, selon lui en l'état actuel des outils et moyens, un compromis pour arriver à cet objectif est possible avec le trinôme SCoT, projet agri-urbain et plan de valorisation des espaces naturels (Bonnefoy, 2008). Cependant, les limites des ScoT sont formelles, la séparation entre le projet politique, le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et la fabrication de la norme, avec le document d'orientation et d'objectif (DOO) fragilise la cohérence de l'ensemble. En complément de ce trinôme avancé comme fonctionnel, deux résultats importants sortent de l'étude de Jouve & Vianey : le poids des élus dans la mobilisation de l'espace agricole et la gouvernance foncière ainsi que les positions protectrices de la profession agricole qui entretiennent un dualisme entre espaces agricoles et urbains, ce qui menace l'avenir de l'agriculture du fait de la régression continue des espaces agricoles (Jouve & Vianey, 2012).

La loi d'orientation agricole de 1999 crée les outils de zones agricoles protégées (ZAP) et le document de gestion des espaces agricoles et forestiers (DGEAF). En 2005 la loi sur le développement des territoires ruraux instaure les périmètres de protection en faveur des espaces agricoles et naturels (PAEN). (Bonnefoy, 2008) Les acteurs privés et publics sont donc concernés dans cette démarche de concilier urbanisation, espaces ouverts et agriculture. L'objectif étant de construire une stratégie territoriale urbaine et périurbaine durable tout en donnant du sens à l'agriculture, à la protection et à la mise en valeur des espaces ouverts tout en s'assurant de la concrétisation de ces objectifs aux différentes échelles territoriales. L'extension discontinuée de l'urbanisation laisse subsister des étendues agricoles, friches, usines, voies de circulation et pour autant il n'existe pas de plan d'ensemble à cette mosaïque à la fois urbaine et rurale. Mélanie Macario chercheuse en droit de l'urbanisme et de l'aménagement explique que toute tentative de délimitation se heurte à la difficulté d'englober au sein d'une même définition des « portions » de territoire qui n'ont pas la même destination, définissant ici les limites de l'urbanisme fonctionnaliste qui consiste à diviser l'espace selon l'usage qui en est fait. (Macario, 2006)

Pour décrire les espaces ruraux, le terme « paysage naturel » est parfois employé, traduisant une approche esthétisante de la campagne. Cette utilisation abusive du terme « naturel » apparaît dans les documents de planification stratégique. La fonction récréative et de loisir que l'on appose à ces espaces ruraux qualifiés naturels vient centrer le discours sur l'intégration de cette fonction dans l'ensemble urbain. Ce phénomène résulte aussi d'une forme d'espaces rêvés comme un espace de liberté par rapport aux contraintes de la ville, qui sont « naturels » car sont non-urbains. Le clivage ville campagne s'exprimait avant par des caractéristiques sans ambiguïtés selon Fabrice Decoupigny, c'est-à-dire « à la campagne, on cultivait les champs, en ville on travaillait en usine. » (Decoupigny, 2010)

On confère alors d'autres formes de fonctions aux espaces, notamment agricoles. La notion de multifonctionnalité de l'agriculture, formulée au début des années 1990, se réfère au fait que

l'agriculture a de nombreuses fonctions au-delà de la production alimentaire et de fibres, comme la fonction de protection de l'environnement, préservation des paysages, assurer l'emploi rural ou la sécurité alimentaire. La prise en compte de ce caractère a été jugée nécessaire lors de l'examen, la planification et la programmation intégrée des politiques agricoles pour améliorer la sécurité alimentaire et engendrer un processus de développement durable lors du sommet à Rio en 1992 (Bonal, Bonin, & Aznar, 2012). Le programme de travail tracé lors de cette conférence, l'Agenda 21, consacre son chapitre 14 à la « promotion d'un développement agricole et rural durable » et reconnaît le « caractère multifonctionnel de l'agriculture » (Delorme, 2003). La notion de multifonctionnalité est finalement rayée des discussions internationales, car jugée pas suffisamment structurante, en addition à l'accaparement de la notion par les pays développés où l'agriculture occupe désormais un rôle économique marginale au détriment des pays en développement qui dépendent de leur agriculture pour assurer un développement économique et social. La multifonctionnalité peut apparaître comme un facteur de blocage précisément parce qu'elle vise à réorganiser les frontières et les relations entre les fonctions économiques et collectives de l'agriculture. Elle émerge dans le champ politique comme un principe d'action affirmant la volonté de ne plus limiter la politique agricole à sa seule dimension économique, et d'élargir aux fonctions de l'intérêt général et collectif.

En planifiant et en contrôlant l'aménagement du territoire, les autorités publiques locales prennent des décisions importantes qui affectent directement leurs habitants actuels et futurs. La nature en ville, dans ses dimensions positives contribue significativement à la santé et au bien-être des personnes et représente un atout conséquent d'adaptation et de résilience dans un contexte de changements globaux.

1.1.3 Périurbanisation et phénomène de métropolisation

Dans les années 1970 – 1980 l'adoption des plans d'occupation du sol (POS) en tant qu'outil de planification a amplifié le processus de mitage urbain et de consommation des espaces naturels. Les modes d'urbanisation denses ont logiquement prévalu dans les espaces de très fortes pressions foncières, et d'une façon générale ont contribué à l'extension du cadre du bâti urbain.

Ce sont les lois de décentralisation de 1983, porteuses d'une gouvernance locale, qui rendront les communes et leurs groupements compétents pour élaborer leurs documents d'urbanisme.

Les années charnières de 1998 à 2001 ont créé les conditions de la nouvelle organisation territoriale (intercommunalité, pays) permettant aux structures locales d'avoir un rôle important dans la planification grâce aux schémas de cohésion territoriaux (SCoT). Instaurés par la loi relative au renouvellement urbain (SRU), ces schémas remplacent les anciens schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et les documents urbanismes locaux ; plans d'occupation du sol (POS), sont, eux aussi, remplacés, par les plans locaux d'urbanismes (PLU). Ces évolutions réglementaires et de planifications ont pour objet d'articuler de nouvelles politiques qui tendent à territorialiser les politiques publiques en permettant aux collectivités territoriales d'orienter leur territoire par différentes compétences d'exercice du pouvoir public.

Le quotidien de la majorité des habitants des pays occidentaux est façonné par des environnements urbains ou périurbains qui évoluent rapidement. La ville a tendance à s'étendre spatialement sur sa périphérie. Des métropoles se constituent ainsi, regroupant un certain nombre d'espaces spécialisés autour de 4 fonctions principales : productive, résidentielle, ludique ou aménitaire et institutionnelle. (Jarrige, Jouve, & Napoleone, 2003) Les paysages en

sont fondamentalement changés en étant soumis à des évolutions démographiques croissantes. Ce sont des espaces conquis par l'agglomération qui avaient une tout autre vocation, au premier plan agricole, naturelle et/ou forestière. La modification paysagère est donc irréversible. La période post décentralisation est marquée par un manque de moyens humains face à la multiplication des documents d'urbanisme et un flou décisionnel. Dans une conjoncture où la priorité allait au développement économique et à l'emploi, il ne semblait pas judicieux à l'administration d'avoir une lecture trop sévère du Code de l'urbanisme pour entraver l'extension urbaine, entraînant une dynamique d'urbanisme s'organisant en périphérie par opportunisme et créant du mitage urbain. (Daligaux, 2003)

Métropolisation et étalement urbain

La croissance urbaine se traduit par l'accroissement du nombre de grandes villes et de leur taille. À mesure que l'économie se mondialise, que les entreprises se délocalisent la concentration de fonctions de commandement se fait au profit de quelques villes en mesure d'attirer les investissements, les activités, les Hommes et de contrôler les flux de capitaux. Les plus grandes villes sont concernées par le phénomène de métropolisation. Ce processus ne se limite pas à la concentration de la population dans de très grande ville, qualifié de mégapolisation. Il traduit également l'accroissement du poids de ces villes au sein des États, par la concentration des activités de commandement (économique, politique, culturel...) par l'augmentation de la taille de l'espace directement sous leur influence, par le caractère international de leurs fonctions et des activités de production, par la concentration des activités de haut niveau tertiaire, de la main d'œuvre qualifiée et donc de la capacité d'innovation.

L'urbanisation et la métropolisation se traduisent par la tendance des villes à croître plus rapidement en surface qu'en population. Ce processus se traduit par l'étalement urbain, c'est-à-dire la dilatation de ces villes par l'extension de leurs périphéries, par rurbanisation, exurbanisation, ou encore de mitage de l'espace rural lorsque les constructions, souvent de type pavillonnaire, sont éparpillées.

Les périphéries des villes sont des lieux d'implantation d'infrastructures de transport, de loisirs, de zones industrielles et de quartiers résidentiels. Tout cela provoque des mutations fonctionnelles et donne naissance à un polycentrisme par la multiplication des centres secondaires et provoquent des transferts de densités du centre vers les périphéries et donc une perte de fonction de la ville centre. Ce processus se traduit par le développement des *edge cities*, les villes lisières, espaces d'extension récentes qui rassemblent les emplois les bureaux, des espaces commerciaux et d'hôtellerie. Ces zones deviennent de nouveaux centres au fonctionnement relativement indépendant de celui de la ville-centre. L'ensemble donne naissance à des espaces vastes, très peuplés, discontinus et multipolaires, à des « centres périphériques ». Ils produisent de nouvelles formes d'urbanisation par la création d'unités urbaines relativement autonome et indépendantes de leur environnement (urbanisation en grappes ou flaques).

La métropolisation crée donc de nouvelles formes urbaines. L'urbaniste et architecte François Ascher (1946-2009) a proposé le terme de métapole, ce serait la forme urbaine qui succède à la métropole, littéralement cela signifie « au-delà de la ville ». Selon lui la métropolisation n'est qu'une étape d'un processus historique et la métapole est un nouveau mode d'appropriation collective du territoire. Elle se forme à partir des métropoles existantes et intègre du fait de l'étalement urbain, et de manière peu structurée, des espaces très divers déjà urbains ou non. (Baud, Bourgeat, & Bras, 2013)

Périurbanisation

Au-delà des banlieues, on parle d'espaces périurbains, composés de communes distinctes de la banlieue et plus éloignées de la ville centre, mais habitées essentiellement par des personnes qui dépendent de la ville centre par leur emploi, leurs loisirs et leur mode de vie. La périurbanisation désigne d'abord l'extension spatiale, géométrique des villes et des banlieues vers leurs périphéries. La rurbanisation désigne plus particulièrement la transformation d'un espace au caractère rural en un espace de type urbain par la construction de quartiers d'habitat pavillonnaire, le plus souvent en lotissements, espaces viabilisés et divisés en lots sur lesquels sont construites des maisons individuelles ou mitoyennes, souvent assez semblables. Enfin l'exurbanisation qualifie le transfert depuis la ville-centre ou la banlieue d'infrastructures coûteuses en termes d'espace (complexe sportif, infrastructure de communication, entreprise, station d'épuration...) mais également de logements sous la forme de lotissements qui se multiplient à distance de la ville centre jusqu'à quelques dizaines de kilomètres. (Baud, Bourgeat, & Bras, 2013)

1.2 La planification de l'aménagement : focus sur Cournon d'Auvergne

1.2.1 Schéma de cohésion territorial

L'objet principal du SCoT est de maîtriser le développement du Grand Clermont en affichant des objectifs sectorisés, en fixant des limites au développement des espaces périurbains, en préservant les espaces sensibles à préserver... La maîtrise du foncier est garante de la cohérence globale de l'aménagement du territoire et de la faisabilité des futurs projets. À ce titre, le rôle des collectivités locales est essentiel. Le SCoT se doit d'être cohérent avec les orientations, lois et stratégies nationales et européennes en matière d'environnement et de développement durable.

Le diagnostic territorial de la consommation foncière à l'échelle du SCoT du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est un espace en grande partie rural comptant 85% de sa superficie en espaces naturels et agricoles. Les zones urbanisées en 2005 sont de 20 000 hectares, la moitié étant sur le territoire de Clermont communauté, Clermont Auvergne Métropole aujourd'hui. L'habitat représente 2/3 des espaces urbanisés sur le territoire du SCoT, représentant toujours plus de la moitié des espaces urbanisés des intercommunalités. Les espaces économiques représentent 14% des surfaces urbanisées, et sont essentiellement concentrés sur l'actuelle métropole et la commune de Riom.

Les espaces périphériques de ces deux grandes agglomérations sont caractérisés par un tissu résidentiel important. Plus de 60% des zones de renouvellement urbanisées entre 1995 et 2005 sont destinées à l'habitat. L'effet est particulièrement important selon une diagonale allant des Martres-d'Artière à Saint-Sandoux en passant par Pont-du-Château et Cournon, ce qui a conduit à une spécialisation résidentielle des communes périurbaines et des pôles de vie, notamment sous forme d'habitat individuel. L'efficacité foncière étant plus performante en agglomération avec une moyenne de 164m² et correspondant à des logements collectifs, tandis qu'elle est de 970m² en périurbain avec en cause une prédominance d'habitats individuels. L'efficacité foncière étant en moyenne de 670m².

Malgré cette dynamique urbaine, les grands équilibres du territoire ne semblent pas être remis en cause. Les grandes entités agricoles, paysagères et boisées sont bien préservées et les espaces naturels montrent une certaine stabilité. Cependant, l'urbanisation peut avoir un impact fort sur les paysages, comme dans l'espace périurbain où sont construites les 2/3 des nouvelles zones d'habitations.

Entre 1995 et 2005, les surfaces urbanisées ont progressé de 1 800 hectares. Ce développement s'est essentiellement fait aux dépens des espaces agricoles qui ont régressé de 2,5 % (- 1 842 ha). La pression foncière est inégale sur le territoire. 44 % Des nouvelles surfaces urbanisées sont situées dans le périmètre de l'intercommunalité de Clermont. L'agriculture est un secteur important de l'économie sur ce territoire. Orientée en grandes cultures intensives à forte valeur ajoutée en plaine, elle permet des débouchés importants dans le secteur agroalimentaire national et international. Ces pratiques intensives se traduisent tout de même par des incidences sur l'environnement et les paysages. En zone périurbaine, on retrouve des productions plus diversifiées avec de la viticulture, du maraîchage, de l'arboriculture pouvant constituer un marché local. La dernière typologie est l'agriculture de montagne, avec une économie spécifique autour du pastoralisme et l'élevage permettant des productions laitières reconnues sous 3 AOC fromagères.

L'agriculture est identifiée comme permettant d'assurer le lien entre la ville et la campagne, dans un contexte dans lequel cet usage se retrouve directement en concurrence avec la progression urbaine qui perturbe l'unité et le fonctionnement global de la systémique rurale. On attribue aux espaces boisés une grande fonction paysagère, mais aussi patrimoniales, ainsi que des services de protection dans la maîtrise de risques naturels, d'approvisionnement par la ressource bois-énergie. Cependant, cet usage nécessite d'être maîtrisé pour ne pas conduire à une fermeture des paysages.

La mosaïque de milieux du Grand Clermont en lien avec la diversité géologique et topographique abrite des sites remarquables en termes de biodiversité faisant parfois l'objet de dispositifs de protections et de suivis scientifiques. Parmi ces zones d'intérêt, on peut compter les zones humides associées à l'Allier et ses affluents, des massifs forestiers, des zones agricoles diversifiées héritées de l'activité pastorale et des milieux rocheux calcaires abritant une faune et une flore spécifique.

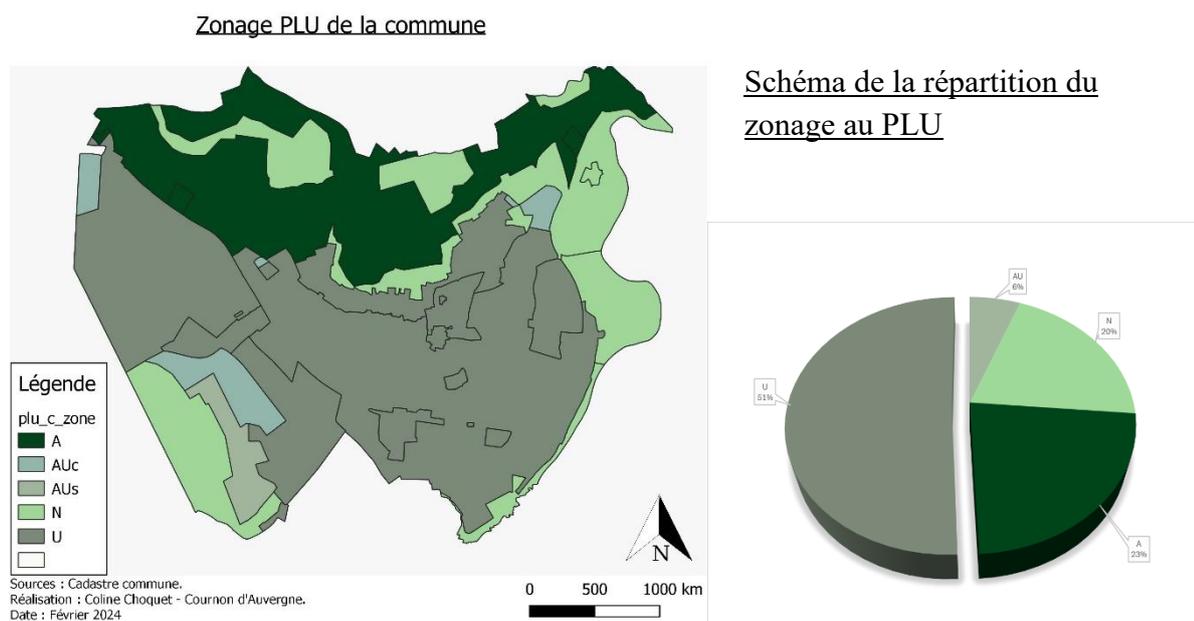
1.2.2 Plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme de la commune de Cournon D'Auvergne s'organise avec 50% de zones urbanisées, 6% de zones à urbaniser, 23% de zones agricoles et 21% de zones naturelles, pour une superficie totale de 18,9km². (Documents SIG du PLU de la commune 2024).

La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023 s'estime à 18,5 hectares pour l'habitat dans une proportion totale de 47,7 hectares artificialisés. (Portail national de l'artificialisation des sols. , 2023) Ce total d'espaces artificialisés ne représente que 0,477 km² soit 5% du total de la surface urbanisée actuelle sur la commune, nous pouvons en déduire que la majeure partie de l'artificialisation des sols s'est faite avant 2011. Ce phénomène est en lien avec le processus de périurbanisation qui s'est développé autour du pôle urbain central de Clermont-Ferrand.

La commune de Cournon-d'Auvergne est d'une superficie de 1 890 hectares et dispose d'une zone urbaine de 959 hectares, une zone à urbaniser de 109 hectares, une zone agricole de 432 hectares et une zone naturelle de 388 hectares. (Figure 1)

Figure 1: Représentation spatiale du PLU de la commune



1.2.3 Autres zonages et outils spécifiques

La zone des coteaux a été identifiée comme des espaces naturels et agricoles charnières entre la ville et les territoires périurbains par le SCoT de Clermont Communauté. En effet, ce cœur de nature traduit par l'Arrêté préfectoral de protection de biotope des Vaugondières (APPB) constitue un îlot de nature pour les espèces transitant du PNR des volcans d'Auvergne au PNR Livradois-forez. D'autres réservoirs de biodiversité permettent de constituer un maillage écologique fonctionnel, reliés entre eux par des corridors écologiques formant une continuité écologique au sein du grand Clermont. La zone des coteaux se positionne donc comme un maillon important dans le fonctionnement de la trame écologique de notre territoire. Contribuant aux fonctionnalités écologiques. Les falaises de Malmouche en bord d'Allier, constituent également un point important en termes de corridor écologique et de fonctionnalité globale. Ici nous allons concentrer notre étude sur le zonage agricole et naturel autour des coteaux. Ce choix se justifie par l'approche foncière où la commune dispose d'un patrimoine intéressant et donc d'une possibilité d'action encourageante.

Réglementation et intérêt porté aux zones naturelles de la commune.

L'Inventaire des Zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique (ZNIEFF) lancé en 1981 à l'initiative du ministère de l'Environnement est un outil de connaissance et de préservation de la biodiversité et ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, mais il peut apporter une aide à la décision en matière d'aménagement du territoire.

Les ZNIEFF se distinguent en deux types d'espaces, de type I et de type II. Les coteaux sont constitués d'une ZNIEFF de type I de 504 ha, soit "présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional." pour le Puy Long - d'Anzelle et de Bane autour de l'APB.

Une ZNIEFF de type II de 40 000 ha, soit un espace intégrant "des ensembles naturels, fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours." appelé "Coteaux de Limagne Occidentale." La falaise de Malmouche fait partie aussi partie de ce zonage et d'une zone de type II "Lit de l'Allier moyen" de 34 934 ha.

L'arrêté de protection de biotope (APB) a été validé en 1992 avec un périmètre de 31 ha, puis étendu en 2002 à 50 ha, et bénéficiera en 2022 d'un nouveau plan de gestion pour la prochaine décennie.

EN 1993, une convention est signée entre la LPO Auvergne et la ville de Cournon, conférant à l'association la gestion du site. Suite à cela, le service technique environnement de la commune est créé en 1994, permettant de mettre en place les premières actions sur le site.

En 1999, un premier programme LIFE est démarré "pelouses relictuelles de France."

La grande partie des parcelles du site sont classées en zone N pour naturel, ce qui signifie qu'elles peuvent être aménagées ou équipées de nouvelles infrastructures dans l'intérêt collectif, de service public, d'ouvrages visant au bon fonctionnement de services public, destinés à la mise en valeur culturelle et scientifique du site, ou destinés à faciliter l'accessibilité et la mise en valeur ainsi que les équipements de sécurité.

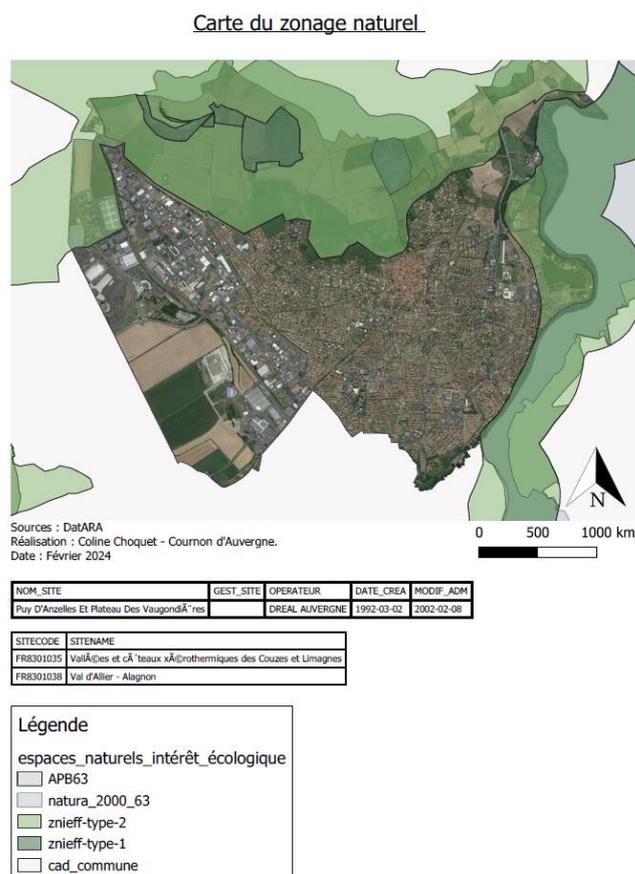
L'APB permet de prendre certaines dispositions visant à assurer la préservation du biotope, comme l'interdiction de « travaux en dehors de travaux liés à l'entretien ou à l'aménagement dans un but de préservation ou de restauration du territoire protégé et de valorisation, et définis dans le plan de gestion. Dans ce cas, ils sont soumis à l'autorisation du préfet après avis de la commission départementale des sites siégeant en formation de protection de la nature." (Article 5 de l'arrêté préfectoral.) Cette méthode de validation s'applique aussi en ce qui concerne le pourtour de la zone protégée, classée en ZNIEFF de type I.

En 2001, le premier Document d'objectif (DOCOB) Natura2000 est validé englobant le site d'étude sous l'intitulé "Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes.". En 2005, le contrat entre la LPO et le préfet de la région Auvergne est signé pour une durée de 5 ans. Dans le cadre de ce contrat ; des actions de restauration sont engagées et d'entretien des milieux ouverts, avec un suivi des populations d'orchidées. Ce contrat a pris fin en 2010 sans renouvellement. Le second DOCOB a été validé en 2012. Les orchidées étant une espèce parapluie, faire leur suivie et assurer leur conservation permet aussi de protéger leur milieu de vie et l'ensemble des espèces qui le partagent.

Le réseau Natura 2000 "Val d'Allier - Alagnon" comprend lui tous les sites en bord d'allier permettant de préserver et restaurer la dynamique Fluviale de l'Allier. La zone des falaises de Malmouche fait partie de ce réseau. Elle est la plus longue falaise d'érosion du Val d'Allier avec ses 280m de long. Cet espace est sujet à une forte fréquentation en été, avec des baignades et l'escalade de sa falaise pour plonger, augmentant les pressions. Ce site est également un des derniers supports de l'hirondelle des rivages qui niche dans ses falaises. C'est par ailleurs un site à forts enjeux, apportant une fonctionnalité dans l'ensemble du réseau, qui mériterait un degré de protection à intensifier, pour réduire les pressions anthropiques.

L'ensemble de ces statuts de protection et reconnaissance de ces espaces permet de les protéger, mais le manque d'action de gestion de ces zones est vraisemblablement la problématique de leur conservation. Milieux fragiles, à forts enjeux patrimoniaux, environnementaux et d'usages, il est nécessaire de développer un outil territorial pour leur permettre de se positionner durablement sur le territoire, et d'élargir les outils de protection déjà en place, voir de développer des protections fortes

Figure 2: Carte du zonage naturel sur la commune de Cournon



1.3 Cournon et son territoire

1.3.1 Présentation de la commune

Cournon d'Auvergne est une commune de 20 000 habitants se localisant dans la couronne périurbaine de Clermont-Ferrand, elle emploie environ 400 salariés tous services confondus. Cournon d'Auvergne fait partie de l'EPCI Clermont Auvergne Métropole créée en 2018 qui est venu succéder à la communauté urbaine de la ville de Clermont-Ferrand.

La ville de Cournon, se trouve en attraction directe de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand. Elle est caractérisée par une urbanisation plutôt horizontale que verticale, avec de nombreux pavillons. Cette commune, très attractive par sa proximité directe avec la métropole de Clermont-Ferrand et son bassin d'emploi, a vu sa population se multiplier par 4 depuis 1968. Du fait, elle se caractérise comme une zone périurbaine en étant immédiatement sous la dépendance d'un pôle urbain central, et par la typologie de l'habitat. Les actifs ayant un emploi résidant à Cournon sont 74,3 % à travailler sur une autre commune, traduisant une forte migration pendulaire. (INSEE - Données de l'artification des sols, 2021)

En somme la collectivité de Cournon est une structure avec des outils et compétences pour développer des projets de territoire. De nouvelles politiques d'orientations permettent aujourd'hui à la commune de Cournon d'aller vers une stratégie de développement de territoire pour s'insérer au mieux dans les nouveaux enjeux environnementaux et climatiques et d'augmenter son attractivité tout en restant résiliente.

1.3.2 Compétences des entités territoriales et leurs compétences en matière d'agriculture, espaces naturels et urbanisation.

De la commune au département, à la région puis à l'État, la France est caractérisée par l'existence de structures de pouvoirs emboîtées, souvent appelée « mille-feuille administratif ».

La commune est la plus petite division administrative, elles sont toutes dotées d'une mairie et sont administrées par une municipalité. Le maillage important que représentent les communes en a poussé certaines à s'associer entre elles. La loi d'administration territoriale de la République de 1992 (loi ATR) organise la coopération intercommunale en créant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui ont des compétences et des obligations définies par la loi. On distingue plusieurs types d'EPCI, ceux sans fiscalité propre et qui ont le droit de prélever un impôt, les syndicats intercommunaux, et ceux avec fiscalité propre ; les communautés urbaines, métropoles, communautés d'agglomération, communauté de communes.

Les collectivités, EPCI ainsi que l'État se partagent des compétences obligatoires dans les thématiques de la sécurité, de l'action sociale et la santé, l'emploi et l'insertion professionnelle, l'enseignement, l'enfance/jeunesse, les sports, l'action culturelle, le tourisme, les interventions dans le domaine économique, la politique de la ville, l'urbanisme, la planification et l'aménagement du territoire, le logement et l'habitat, l'environnement et le patrimoine et pour finir les déchets. Dans le cas de cette étude ce sont les compétences en matière d'urbanisme et de gestion des espaces naturels qui nous intéressent pour comprendre comment se répartissent les compétences dans ces domaines.

La commune ou l'EPCI, ici Cournon ou la métropole de Clermont est compétente en matière de PLU et d'élaboration du SCoT.

L'outil PAEN est une compétence que détient le département. La commune peut impulser la création d'un périmètre, et doit donner son accord pour être intégrée. L'état peut définir un décret ministériel pour modifier l'emprise du périmètre.

Les compétences en matière d'espaces naturels pour la commune se limitent à la réalisation d'inventaires locaux. C'est ensuite le département qui dispose de compétences pour l'organisation des activités Ludo-sportives et motorisées, pour la création d'espaces naturels sensibles et de gestion des espaces agricoles et naturels au sens large. La région, elle peut conduire également des inventaires, prendre un décret pour des zones en Parc Naturel Régionaux et réserve naturelle régionale. Elle élabore avec l'État le schéma régional de cohérence écologique.

L'État dispose de compétences pour animer et évaluer les inventaires nationaux du patrimoine naturel. La création de parcs naturels nationaux et le classement des parcs naturels régionaux sont sous la responsabilité de l'État, tout comme les réserves naturelles nationales, les forêts de protection. Pour ce qui est de la protection des espaces, l'État est compétent pour prendre des arrêtés de protection de biotope et la définition du statut de protection des espèces.

Tableau 1 : Tableau de répartition des compétences en matière d'urbanisme et gestion des espaces naturels

Source : (Tableau de répartition des compétences, 2019)

Commune ou EPCI	Département	Région	Etat
<i>Urbanisme</i>			
<ul style="list-style-type: none"> . Elaboration du SCoT, PLU . Délivrance permis de construire et autres autorisation d'occupation des sols. . Droit de préemption urbain. . Zone d'aménagement différée . Zone d'aménagement concerté . Accord des communes ou EPCI pour la création d'un PAEN. . Délimitation du périmètre d'intervention pour un PAEN. 	<ul style="list-style-type: none"> . Délimitation du périmètre d'intervention pour un PAEN 	<ul style="list-style-type: none"> . Elaboration avec l'Etat du schéma directeur de la région île de France – SDRIF 	<ul style="list-style-type: none"> . Modification SCoT et PLU . Qualification des projets d'intérêt général et opération intérêt national. . Elaboration et approbation des directives territoriales d'aménagement et de développement durable . ZAD/ZAC . Modification par décret du PAEN
<i>Environnement – Espaces naturels</i>			
<ul style="list-style-type: none"> . Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> . Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel. . Plan départemental des itinéraires de randonnées pédestres et motorisées. . Plan départemental des espaces, sites, et itinéraires relatif aux sports de nature. . Espaces naturels sensibles. Espaces agricoles et naturels périurbains. 	<ul style="list-style-type: none"> . Association à la conduite des inventaires du patrimoine naturel et réalisation d'inventaires locaux. . Parcs naturels régionaux. (classement par décret) . Réserves naturelles régionales et réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse. . Chef de file « protection de la biodiversité » . Élaboration conjointe Etat-région du schéma régional de cohérence écologique 	<ul style="list-style-type: none"> . Conception, animation et évaluation des inventaires du patrimoine naturel. . Parcs naturels nationaux . Parcs naturels marins . Classement des parcs naturels régionaux . Réserves naturelles nationales. . Inscription et classement sur la liste des monuments naturels et des sites. . Forêts de protection . Arrêtés préfectoraux de protection de biotope . Protection des espèces protégées . Elaboration conjointe Etat-région du schéma régional de cohérence écologique

1.4 Présentation du projet de fin d'étude, problématique et hypothèses

Ce cadre théorique nous permet de comprendre les évolutions et de quels moyens les collectivités disposent pour s'inscrire dans le cadre réglementaire fixant les objectifs nationaux et européens qui s'inscrivent dans un cadre mondial. Ce cadre théorique nous renseigne sur les différents dispositifs existant en matière d'aménagement du territoire, et les notions associées. À cette complexité administrative vient se superposer différentes procédures et limites dans la fonctionnalité de ces documents et orientations précédemment étayés. Nous pouvons aller plus loin maintenant dans la réflexion pour savoir dans quelles mesures ces outils peuvent être déployés par les collectivités dans la limite de leurs compétences.

La prise en compte des zones agricoles et naturelles venant se heurter à des corpus décisionnaires ayant du mal à dépasser le clivage ville/campagne en raisonnant la prise en compte réciproque des intérêts agricoles, naturels et urbains. Il semble être une voie intéressante de raisonner une stratégie qui intègre les limites de ces moyens disponibles tout en inscrivant les populations des acteurs de ces espaces. Il nous manque à savoir comment considérer les visions de ces différents espaces ensembles pour avoir un outil partagé qui soit pris en compte par les différents acteurs garants de la conservation de l'espace agricole et naturel.

La commune cherche à fédérer et à prendre en compte dans la planification locale un projet autour des espaces agricoles et naturels pour en assurer la gestion et la pérennité. C'est dans cette démarche que mon contrat d'apprentissage a été créé. Les missions de l'alternance devaient à l'origine être portées sur la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles (PAEN). Le projet autour de ce périmètre n'a pas pu se poursuivre. En cause, des verrous à l'échelle du département qui détient la compétence de cet outil.

Le besoin et l'envie de la commune d'intégrer une stratégie autour des espaces agricoles et naturels reste présent. Dans ce contexte la problématique est exposée en lien avec les champs de compétences disponibles par la structure : De quels outils doit s'emparer une entité territoriale afin de produire des stratégies des espaces agricoles et naturels ?

La question de recherche se tourne sur quels enjeux de pressions existent sur la zone des coteaux secs et les usages à Cournon d'Auvergne, qui pourraient remettre en cause leur durabilité ?

Notre première hypothèse suggère que diverses pressions existent sur le périmètre considéré, telles que l'urbanisation croissante, les activités récréatives non réglementées, l'introduction d'espèces exotiques invasives, la pollution, les changements climatiques, la pression agricole et la fragmentation du paysage. Cette convergence de facteurs pourrait compromettre l'équilibre écologique des coteaux, justifiant ainsi la nécessité d'étendre une mesure de protection spécifique pour cadrer les usages.

La deuxième sous hypothèse suggère qu'il existe des relations entre l'espace urbain, agricole, et naturel créant des formes d'interdépendances comme de complémentarités ou de nuisances.

La troisième et dernière hypothèse suggère qu'impulser une démarche de coconstruction, pour une meilleure prise en compte des avis des acteurs ou des parties prenantes serait un levier de réussite pour la mise en place d'un projet autour de la gestion des zones agricoles et naturels.

2. Matériels et méthodes mobilisés

La question de recherche donne lieu à une étude exploratoire pour comprendre les enjeux qui animent les acteurs afin de faire un lien avec des outils et une gouvernance qui serait adaptée à

la gestion durable de ces espaces et usages dans le temps long (en dehors du temps politique de la mairie ou celui d'une exploitation agricole). On cherche à comprendre où se polarisent les inquiétudes, les certitudes et le rapport à la nature et au temps afin de trouver un moyen d'aligner les besoins des acteurs.

2.1 Présentation du territoire d'étude – La zone des coteaux

Le périmètre d'étude choisi est celui des coteaux de Cournon, un ensemble de parcelles agricoles et naturelles de 652 hectares représentant 34% de la surface communale. Cet ensemble se compose de 434 hectares en zone agricole, soit 100% des espaces agricoles de la commune classés au PLU, et 219 hectares en zone naturelle soit 56% des zones classées N au PLU. Dans cette zone naturelle 52 hectares sont dans l'arrêté de protection de biotope (24% de la zone naturelle des coteaux) et 70 hectares en zone Natura2000 (32% de la zone naturelle des coteaux). Ces données proviennent de l'analyse spatiale de la commune faite dans QGIS avec les supports de données Shapefile de la mairie. (Figure 3)

L'intérêt de sélectionner cette zone est qu'elle se trouve sur le front de contact entre les espaces agricole, naturel et urbain. C'est une zone exposée à des usages qui dépassent ce qui est contenu dans le plan local d'urbanisme (par exemple de nombreux usages Ludo-sportifs). Il s'agit aussi d'une zone sur laquelle la collectivité dispose de foncier, 67 hectares en zone agricole, soit 15% de la surface agricole de la zone, et 109 hectares en zone naturelle, soit 50% de la surface en ZN des coteaux. La propriété communale donne la possibilité d'actionner un levier de gestion foncière. Un diagnostic agro-territorial a déjà été réalisé sur cette zone, en 2021, par un stagiaire de VetAgro Sup, avec un système de sondage des différentes parties prenantes, acteurs et usagers de ces zones.

Répartition des espaces agricoles et naturels sur le périmètre des Coteaux de la commune de Cournon, et situation des zonages de protection des espaces naturels

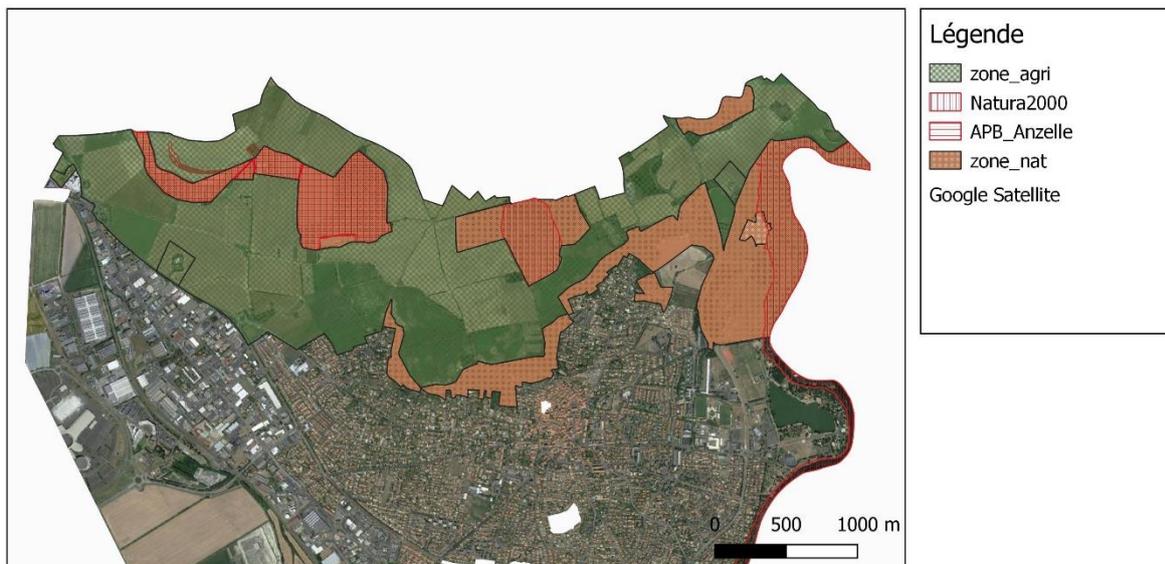


Figure 3 : Carte des zones agricoles et naturels sur le périmètre des Coteaux

Les trois paragraphes suivants synthétisent les idées principales de cette étude. Le secteur étudié est l'ensemble ouest et est des coteaux des Vogondières ; puy d'Anzelle et puy de Bane, les

Soumèroux, la croix de pierre, Mont Chalus et les Caques. Cet ensemble paysager est inclus dans la trame naturelle allant du Val d'Allier aux Puys de l'Est de Clermont-Ferrand, engagée dans une démarche de préservation via l'outil Natura 2000.

Ce secteur comporte trois intérêts principaux ; Naturels, Agricoles et Sociaux.

Un intérêt naturel

Des pelouses sèches d'intérêt prioritaire européen abritant faune et flore à fort enjeux. Un paysage de grande qualité, avec une vue panoramique. Un patrimoine géologique d'intérêt lié à l'ancienne carrière (fleur de bitume, calcaire bitumineux.)

Ces intérêts sont traduits par une protection Natura 2000, dans le contrat Val d'Allier, un arrêté de protection de biotope, des zones d'intérêts floristiques et faunistiques, et participent à une trame verte entre le Val d'allier et les coteaux de Clermont.

Cette zone a bénéficié de mesures de gestion au travers de l'APPB et le contrat Natura 2000.

Un patrimoine agricole

Différentes unités agricoles, avec un patrimoine arboré et fruitier avec l'arboretum, les alignements de noyers, les boisements tests de résineux initiés par l'INRAE, le verger, les vignes en bio et le conservatoire de la fédération viticole.

Un sol calcaire conduit majoritairement en grande culture céréalière avec des systèmes de rotations simplifiés. La conduite conventionnelle de la plupart des parcelles sur le périmètre engendre un risque de compaction des sols et potentiellement d'érosion, nécessitant de repenser les pratiques agricoles.

Un intérêt social

Cet espace, cœur de nature en zone périurbaine, est support d'activités Ludo-sportives avec comme principales activités, la marche, la course à pied, mais aussi l'observation de la nature et du paysage, on note aussi d'autres pratiques comme la chasse, le vélo ou le sport mécanique. La facilité d'accès du site ; aux portes de la ville permet un espace détente. Cette forte accessibilité fait aussi défaut au site, avec la problématique récurrente de dépôts sauvages de déchets, ou de diverses incivilités, comme les incendies.

En somme, de la pluralité des intérêts de ce site découle une multitude d'usages, source de richesse, mais aussi de tensions.

Dans l'ensemble, ce site semble fonctionnel dans sa valorisation, mais l'on remarque quelques limites, qui part un plan d'action stratégique, pourrait être encore plus fonctionnelle et renforcer les liens entre ville et campagne.

Impulsé par ce constat, trois grands besoins ont été identifiés : concilier agriculture et environnement, pratiquer une activité Ludo-sportive dans un espace agréable et sécurisé, ainsi que d'avoir un plan de gestion global des divers usages.

2.2 Collecte et traitement des données sur le foncier communal

Un travail de synthèse a été réalisé sur les baux ruraux dans le cadre de mes missions d'apprentissage. Ce travail visait à répertorier les baux que la commune a signés avec les différents exploitants sur les parcelles en propriétés communales. Un document support d'état des lieux a permis de prévoir la réactualisation des contrats et de connaître la situation de l'exploitation des parcelles communales. Il s'agissait de noter la présence ou l'absence de baux sur des parcelles qui sont déclarées à la PAC (politique agricole commune) via le registre parcellaire graphique (RPG) en superposant les données de recensement de baux avec les

archives papiers de la commune. Ce travail a mené à un état des lieux de l'exploitation et de la répartition de l'affectation des baux par surface aux différents exploitants de la commune.

Cette superposition de données a été faite sur QGIS avec une couche du plan cadastrale. Dans la table attributaire une colonne « Baux » a été rajoutée et les parcelles faisant l'objet d'un contrat de bail avec la commune ont été renseignées.

Afin de vérifier que les parcelles communales déclarées à la PAC disposaient bien de baux, une couche avec le RPG (non nominatif) a été traitée avec la couche de parcelles communales en ZA (zone agricole). La manipulation « intersection » a été faite, permettant de vérifier que les parcelles faisant l'objet d'une déclaration à la PAC disposaient bien d'un bail d'exploitation avec la commune.

Ce traitement de données a permis de faire ressortir des éléments qui seront explicités dans les résultats. L'ensemble des parcelles ne peut pas être affecté à un propriétaire, car c'est des données privées que seule la région a le droit d'exploiter sur la base de la PAC. Les seules données nominatives sont obtenues par les bénéficiaires de baux.

2.3 Les entretiens semi-directifs auprès des acteurs du territoire pour définir les stratégies

En complément de ce travail de compilation de données, et pour répondre à la question de recherche portant sur les pressions sur les zones naturelles et agricoles, en contexte de périphérie urbaine, le choix a été fait de mener une étude qualitative afin d'apprécier la perception des acteurs.

Cette étude se matérialise par des entretiens semi-directifs auprès de l'ensemble des enquêtés. L'intérêt de poser les mêmes questions est d'interroger à la fois les visions par thématiques, mais aussi d'analyser l'interprétation de certains mots et notions clefs pouvant permettre de développer une communication qui puisse unir tous les acteurs autour d'un même projet avec un discours adapté. En somme, cette étude a pour but d'explorer plusieurs sujets afin de comprendre les relations qui peuvent unir, ou au contraire opposer les différents types d'acteurs.

L'objectif de l'étude est de comprendre les phénomènes d'intérêt et de vérifier des hypothèses pour trouver des solutions de gestion pour assurer la pérennité et la fonctionnalité des coteaux de Cournon.

2.3.1 Le choix des participants

Le choix des participants s'est fait selon 3 grandes catégories d'acteurs des espaces agricoles, naturels et urbains du secteur des coteaux.

Des représentants des acteurs des espaces naturels :

Le zonage Natura2000 sur les zones naturelles est représenté par le Conservatoire des espaces naturelles, gestionnaire de cet espace, soit par la chargée de mission référente. Le zonage APPB représenté par la Ligue de protection des oiseaux gestionnaire de la zone, soit le chargé de mission qui s'occupe de cet espace. Puis, la société de Chasse Cournonnaise, usager et acteurs des espaces naturels et agricoles, mais en lien avec la faune sauvage et chassée.

- Chargée de mission au CEN pour les espaces Natura 2000.
- Chargée de mission LPO, gestionnaire de la zone d'APB.
- Président de l'association de chasse local. (Société de chasse Cournonnaise)

Des représentants des acteurs des zones agricoles :

L'activité agricole sur la commune est principalement représentée par l'exploitation en grande culture, selon le RPG 2021, c'est 90% de la surface (figure 4). L'exploitant sélectionné est installé sur la commune depuis 1970. Il a repris l'exploitation de ses parents créée en 1920. C'est l'exploitant le plus ancien sur la commune qui de plus occupe la plus grande superficie agricole sur les terrains communaux. Pour représenter la diversité et en lien avec l'historique agricole de la commune, la vigne et l'activité pastorale était importante à intégrer dans le collège agricole même si ces activités sont très minoritaires sur la commune. Afin d'avoir l'entrée agricole technique et le côté filière la fédération viticole a été interrogée avec le binôme président et directeur. Pour le pâturage, le seul représentant sur la commune est Nature'aux pattes qui travaille sous son entreprise d'entretien des espaces naturels.

- Paysan, faisant de l'éco pâturage, entreprise Natur'aux pattes. Les plans de pâturage sont faits sur les coteaux pour entretenir les pelouses sèches des coteaux.
- Exploitant céréalier disposant du plus surface en contrat de bail avec la commune, plus ancien exploitant de la commune.
- Président de la Fédération viticole, de l'AOC côte d'Auvergne et IGP puy de dôme, viticulteur et céréalier et Directeur de la fédération viticole.

Des représentants des acteurs publics :

Les acteurs publics ont pour but ici d'apporter une vision sur l'espace et les notions d'aménagement du territoire en lien avec l'urbain et les espaces agricoles/naturels. Afin de comprendre les enjeux urbains sur la commune et en extrapolant aux compétences de la métropole pour la question agricole au titre du futur PLUi qui doit intégrer des notions d'améliorations et d'intégrations de l'activité et implantation de structures agricoles.

- Responsable du service planification et aménagement à la mairie de Cournon d'Auvergne.
- Cheffe du pôle Urbanisme Mairie de Cournon (n'a pas pu être interrogée)
- Chargée de mission agriculture et forêt à la Métropole de Clermont.

2.3.2 Stratégie d'enquête

Tous les enquêtés ont d'abord été contactés par téléphone pour leur présenter les objectifs de l'étude et le déroulement de l'entretien avec les différents thèmes. Pour le lieu, il a été laissé le choix aux enquêtés de se déplacer en mairie ou de leur lieu de travail. Il a aussi été laissée la possibilité de la visioconférence. Tous les enquêtés étaient déjà connus dans le cadre des missions d'apprentissage, à l'exception du céréalier exploitant sur la commune et de la chargée de mission agriculture et forêt à la métropole.

Diverses thématiques pour comprendre l'usage et les pressions.

L'entretien se déroule autour de 5 thématiques. La première a pour objet des données socio-démographiques permettant de nous donner des informations sur le type de profession ainsi que l'ancienneté, l'âge, le nom et le sexe. Ici, j'ai mené 8 entretiens, ces données socio-démographiques ne sont pas déterminantes étant donné qu'il ne s'agit pas de prélèvements aléatoires, l'analyse ne sera donc pas poussée à ce niveau.

Le deuxième thème s'organise autour de 3 questions visant à cerner la vision des espaces pour obtenir la définition qui peut être faite des espaces naturels, propre à chaque acteur. La deuxième

question porte sur la perception des interactions entre les usages au sol (agricole, naturel et urbain) et enfin une dernière pour comprendre le rapport au foncier.

Le troisième thème apporte des éléments de compréhension autour de la question des services et desservices écosystémiques. Cette notion n'est pas directement employée dans les questions afin de ne pas mettre en difficulté les enquêtés et de donner l'impression de tester leurs connaissances, on préfère le terme de « services rendus par la nature » ou « bénéfiques ». Ce thème est organisé en 3 sous questions pour comprendre quels types de services sont identifiés et quelle importance y est attribuée. Naturellement, soulever l'intérêt de la nature amène à s'interroger sur les désavantages, c'est l'objet de la dernière question de ce thème, qui questionne ces bénéfiques et impacts dans les changements globaux.

Le quatrième thème s'intéresse aux pressions économiques et réglementaires ainsi que celles liées aux usages différents de cet ensemble agricole/naturel en périurbain. Les questions visent à comprendre quelles sont les pressions économiques et réglementaires les plus importantes perçues dans l'exercice de l'activité de l'acteur, et comprendre si les réglementations environnementales déjà en place sur les coteaux (Natura2000, et APPB) impactent, et si oui de quelle manière cette réglementation est perçue. L'objectif visé est de comprendre quels éléments de réglementations peuvent être perçus comme un poids et comment cela se retrouve dans le discours ainsi que dans les éléments de langage. La dernière question interroge les relations entre collègues d'acteurs ainsi qu'au sein d'un même collègue entre acteurs.

Le cinquième et dernier thème permet d'ouvrir le débat sur les projections futures et d'établir une vision prospective tout en faisant office de synthèse autour des différentes thématiques. La première question vise à recueillir le ressenti sur la collaboration entre acteurs des coteaux et comment l'améliorer dans l'avenir. Dans un second temps l'objectif est de cerner les principales pressions qui ressortent sur l'activité ou le support de l'activité dans ce contexte périurbain et dans les années à venir, et enfin quels leviers sont identifiés pour maintenir ou s'adapter aux nouveaux enjeux tout en questionnant une vision à 10 ans de l'activité et des coteaux. (Guide de l'entretien en annexe 1.)

Enfin, lorsque la dernière question sur la vision des coteaux à 10 ans est posée, il est proposé un support de carte pour venir annoter une vision future et voir comment chaque acteur aimerait voir les choses évoluer. D'autres fonds de carte identiques sont proposés pour spatialiser et permettre de revenir sur chaque thème. Cet exercice permet aux acteurs de se questionner sur les zones qu'ils identifient comme clés à chaque thème. L'harmonisation des cartes en fonction des différents acteurs étant trop compliquée à traiter et n'apportant pas de données essentielles qui ne puissent être transmises à l'écrit, ces cartes ne seront finalement pas valorisées dans le mémoire.

2.3.3 Démarche d'analyse des résultats

L'analyse des réponses aux questions de l'entretien s'est faite dans un tableur Excel répertoriant les réponses à chaque question.

Les entretiens ont été retranscrits sur traitement de texte (Word) avec les réponses directes aux questions formulées dans le guide d'entretien. La retranscription a été faite dans un délai maximum de 2 jours après l'audition. Suivant cette phase de retranscription, j'ai travaillé avec un tableau de synthèse dans Excel pour faire ressortir les arguments correspondants aux 9 sous-thématiques tirées des 5 grandes thématiques de l'entretien et des questions. Les sous-

thématiques ont émergé des thématiques du guide d'entretien dans le but de mieux répondre aux hypothèses et pour faciliter le traitement de donnée.

La restitution des données pour l'analyse s'est faite avec une entrée de posture ouverte ou fermée. L'approche de posture « ouverte » induit que l'acteur est d'accord avec le thème, que sa vision des choses s'accorde. Au contraire, la posture « fermée » induit que l'acteur n'est pas d'accord, où qu'il n'est pas sensible à ce thème.

La notion de posture « ouverte » se définit ici comme une position de sensibilité au thème abordé. Exemple avec la perception de la réglementation comme facteur de pression : Si l'acteur identifie les réglementations comme facteur de pression sur son activité il a une posture ouverte, par exemple les réglementations liés à l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'activité agricole sont perçues comme une pression sur l'activité agricole par le céréalier et les viticulteurs qui y trouvent des contraintes.

Au contraire, si l'acteur identifie la réglementation comme un levier pour son activité ou qu'il ne sent pas concerné par des pressions particulières qui seraient liées à un cadre réglementaire, il a une posture fermée.

La posture se traduit par la position de l'interrogé face au thème. C'est-à-dire comment il place son point de vue sur un sujet. Le terme posture est choisi, car certains thèmes permettent aux acteurs d'avoir à la fois une posture ouverte et fermée sur le sujet. En reprenant le même exemple, un interrogé peut percevoir la réglementation comme un facteur de pression tout en l'identifiant comme un levier. Ce terme permet de classer les arguments sans qu'ils soient strictement positifs ou négatifs, en somme cela permet de nuancer les réponses aux questions et de mieux exploiter les témoignages.

La dernière notion qui est importante à définir est celle de « clivage ». Elle est utilisée pour le sous thème « les acteurs sont clivés par leurs activités ». Ici, l'objet est de comprendre les interactions entre les acteurs, et surtout entre les catégories d'acteurs. On essaie d'identifier la perception que les acteurs ont de leur propre activité aux yeux des autres et si des acteurs ont des positions arrêtées dans leur vision des autres, créant ainsi un clivage entre les catégories, donc entre les représentants des espaces. Cette question des interactions est importante, car elle permet de mieux appréhender les perceptions que ces acteurs ont des différentes activités sur les coteaux.

Recueillir les points de vue avec cette méthode permet de faire ressortir les enjeux et de collecter les données pour construire une vision globale de l'espace selon leurs sensibilités. Les sous-thèmes ont émergé des 4 thèmes du guide d'entretien et des réponses à certaines questions de ces thèmes. Certaines questions appartenant à différents thèmes, et ont été rassemblées, car les réponses aux questions se sont avérées complémentaires pour construire des argumentaires pertinents. Combiner les éléments de réponses bruts dans des thèmes élaborés permet de mieux cerner la vision des acteurs.

Les neuf sous thèmes sont les suivants :

- La complexité du site

- Thème 1 :
 - Comment voyez vous les espaces naturels ?
 - Comment voyez vous les interactions avec les autres formes d’usage au sol ?
- La valeur symbolique au foncier
 - Thème 1 :
 - Quel est votre rapport au sol/foncier ?
- Les services écosystémiques comme langage commun
 - Thème 2 :
 - Quels types de services traduisent ces espaces selon vous ?
 - Comment évaluez vous l’importance de ces services par rapport à d’autres ressources économiques ou technologiques dont vous dépendez ?
- Les zones agricoles et naturelles comme levier d’adaptation pour l’urbain en périphérie directe
 - Thème 1 :
 - Comment voyez vous les interactions avec les autres formes d’usage au sol ?
 - Thème 2 :
 - Quelle relation percevez-vous entre la nature et la ville, sur des défis tel que la protection contre la chaleur, la santé globale, la gestion des espèces nuisibles à l’Homme et à l’environnement et la question des risques et aléas naturels ?
- La réglementation comme facteur de pression
 - Thème 3 :
 - Quelles sont les principales pressions économiques et réglementaires que vous ressentez dans votre activité ?
 - Comment les réglementations environnementales influencent-elles vos activités sur votre secteur ?
- Les acteurs sont clivés par leurs activités
 - Thème 3 :
 - Quelles interactions avez-vous avec les autres acteurs ?
- Les perceptions du temps des acteurs sont différentes selon leurs activités
 - Thème 4
 - Comment voyez vous votre travail dans 10 ans ?
 - Comment voyez vous les coteaux dans 10 ans ?
 - Éléments de réponse récupérés dans plusieurs éléments de réponses
- Les acteurs se sentent menacés par l’influence des autres espaces
 - Thème 1 :
 - Comment voyez vous les interactions avec les autres formes d’usage au sol ?

- Thème 4 :
 - Quelle forme de pression ressentez vous sur votre activité – le lieu de votre travail dans ce contexte périurbain qui pourrait la remettre en cause dans les années à venir ?
- Des leviers et objectifs sont clairement identifiés.
- Thème 4 :
 - Comment les différentes parties prenantes pourraient (urba, agri, nat) pourrait mieux collaborer pour conserver le fonctionnement écologique des coteaux?
 - Quels leviers identifiez vous pour vous adapter à ces menaces tout en prenant en compte les enjeux climatique et de biodiversité ?

3 Les résultats de l'étude et discussion

Ici les résultats de l'analyse des baux ruraux sur le foncier communal sont exposés, ainsi que ceux des entretiens. Ils sont dans un premier temps discuté avec l'appui de la bibliographie dans quatre points différents qui permettent de traiter les points importants, puis, dans une seconde partie ces résultats sont confrontés aux hypothèses.

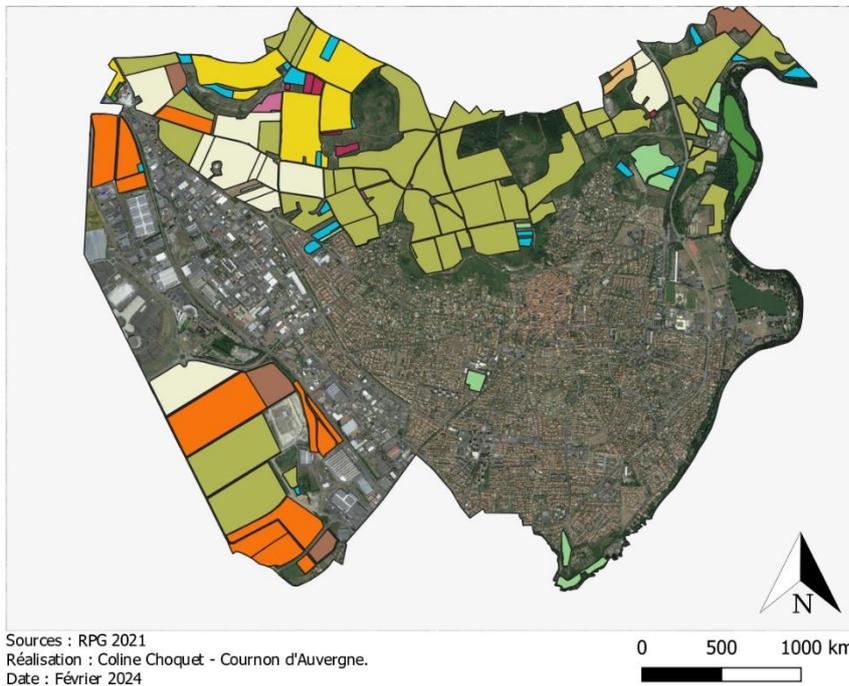
3.1 Analyse de la situation des baux ruraux sur le foncier communal

Stratégie agricole foncière : régularisation des baux ruraux sur les biens communaux.

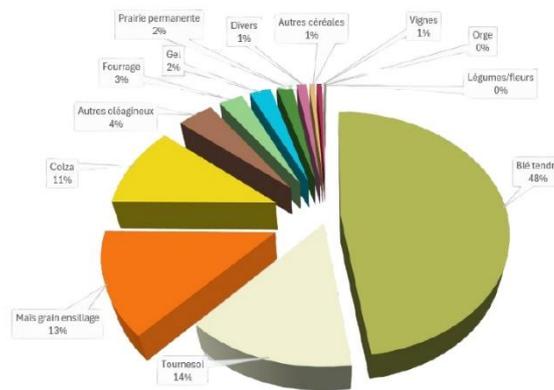
La carte suivante, (figure 4) représente l'occupation agricole basée sur le registre parcellaire graphique de 2021 (télédéclaration politique agricole commune PAC). Nous y retrouvons la répartition des productions agricoles par îlots. Cette carte anonymisée permet seulement de faire ressortir les productions par groupes de culture, et donne un aperçu du type d'occupation agricole au sol. C'est à 90% des grandes cultures qui se répartissent sur la commune selon le RPG de 2021.

Figure 4 : Carte de la répartition des productions agricoles sur la commune

Carte de la répartition des productions agricoles



Rapport de la surface exploitée par type de culture



Le PLU de la commune classe 432 hectares en zone agricole, soit 23% de la superficie totale. 15% De cette superficie est en propriété communale ou sectionale, soit 68 hectares.

La commune dispose de plusieurs parcelles agricoles qu'elle loue par des baux emphytéotiques ou des baux ruraux classiques qui se reconduisent tacitement. La mise au point de la situation de ces baux a été faite pour prévoir la nouvelle contractualisation des baux qui prennent fin et envisager leur reconduction sous leur forme classique ou amener la discussion d'intégrer des clauses environnementales. L'opportunité pour la commune d'avoir du foncier agricole et de pouvoir le mettre à disposition d'exploitant pour amorcer de nouveaux projets agricoles qu'elle peut juger de favorable pour la zone, et ainsi amener de la diversité culturelle.

L'historique de ces baux nous permet de classer les baux en plusieurs catégories en fonction de la manière et de la date auxquelles ils ont été conclus. Certaines parcelles en propriété communale ont été détectées comme déclarées à la PAC alors qu'elles ne disposent ni de bail ni d'accord d'usage. Sur ces espaces, un travail de régularisation est engagé pour en récupérer la maîtrise foncière.

Groupe 1 : Baux viticoles. Les baux agricoles concernant les viticulteurs ont pris effet en 2018 et se finiront en 2036 après une durée de 18 ans. Le bail agricole concernant l'EURL Gergovia a pris effet en 2019 et prendra fin en 2037 après une durée de 18 ans. Le bail emphytéotique concernant la fédération viticole pour le conservatoire, débutant en 2018 et prenant fin en 2043.

Groupe 2 : Baux prenant fin en 2027 : ils ont pris effet en 2018 pour une durée de 9 ans non renouvelables. Ils devront être renégociés.

Groupe 3 : Baux prenant fin en 2026 : ils ont pris effet en 2008 ils ont été renouvelés par tacite reconduction en 2017 pour 9 ans suivant le cadre des baux ruraux classiques. Cependant, le bail mentionne le fait qu'il n'était pas renouvelable tacitement.

Il y a un travail de régularisation et de rédaction des baux sous plusieurs échéances, la première étant le 01/01/2026. Travail à mener au deuxième semestre 2025 pour les baux arrivant à cette échéance.

Tableau 2 : Récapitulatif des échéances de baux pour les 4 prochaines années.

	2024		2025		2026		2027	
	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2						
GRUPE 1								
GRUPE 2							ECHEANCE	
GRUPE 3					ECHEANCE			
BAIL DE CHASSE					ECHEANCE			

Les baux à renouveler :

Les baux à ferme à renouveler en particulier sont ceux du groupe 3 et le bail de chasse en 2026 si on considère la tacite reconduction. Pour les parcelles qui jouxtent la zone naturelle, les baux pourraient faire l'objet d'aménagement et de conditionnalités particulières sous la forme d'une ou plusieurs clauses environnementales. Ces renouvellements sont aussi l'occasion de proposer des échanges de parcelles, pour des commodités d'exploitation ou de gestion, cela pourrait faire l'objet de négociation.

Le groupe 2 ne pose pas de problème sur les baux pour le renouvellement.

Les parcelles exploitées sans bail devront faire l'objet d'une négociation particulière et de la rédaction de baux. Pour toutes les parcelles en continuité de l'APPB ou celles présentant un intérêt dans la continuité des corridors naturels pourraient faire l'objet de clauses environnementales qui sont évidemment à négocier avec le preneur du bail.

Un bail à ne pas renouveler est celui de la parcelle en bail en nord de l'APB de 18ha actuellement exploité par M.Gioux. Cet exploitant va surement pas tarder à prendre sa retraite. Elle permettrait de mettre en avant un projet agricole de la commune visant à l'installation de nouveaux agriculteurs. Un projet a été élaboré avec îlot paysan. Un plan d'exploitation a été préconisé. Ce changement de méthode agricole permettrait de conforter la trame verte et l'APPB.

Figure 5: Carte de la répartition des exploitants sur le parcellaire communale/sectionale

Carte de la repartition des exploitants en bail sur le parcellaire communale/sectionale

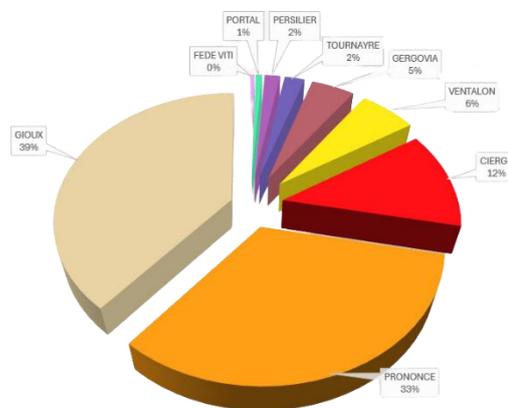


Sources : Zonage commune.
Réalisation : Coline Choquet - Cournon d'Auvergne.
Date : Février 2024

0 500 1000 km

Légende	
BAUX	
■	VENTALON
■	TOURNAYRE
■	PRONONCE
■	PORTAL
■	PERSILIER
■	GIOUX
■	GERGOVIA
■	FEDE VITI
■	CIERGE
■	SANS BAIL

Proportion de surface par exploitant



On voit qu'il existe deux grands exploitants sur la commune. En effet, la commune loue à 39% ses terrains à M.Gioux et 33% à M.Prononce, tout deux exploitants en grande culture.

3.2 Les résultats d'entretiens

3.2.1 perception des espaces

La perception générale de ces zones agricoles et naturelles comme levier d'adaptation fait écho à la perception des services écosystémiques, seulement cela permet aux acteurs de mieux se repérer dans l'espace et d'essayer de voir en quoi ces zones avec leurs services associés rendent des services aux populations, donc à la ville. La fréquentation pour l'usage récréatif sans régulation et avec manque de cadrage est une pression d'usage fortement identifiée qui peut mener à du conflit. Ces espaces remplissent de nombreuses fonctions par la production de services écosystémiques qui permettent de limiter les risques et aléas climatiques. Ces services vont dans le sens d'un bénéfice commun. Une autre partie importante est le rôle clé que jouent ces espaces pour la santé mentale et physique humaine en permettant d'assurer un accès à des zones récréatives, permettant le bien-être. C'est un point important qui peut être valorisé dans les politiques locales. Cette prise en considération de ces aménités permet d'amener des projets de territoires visant à reconnecter les filières au territoire et aux habitants.

Pour décrire les espaces ruraux, le terme « paysage naturel » est parfois employé, traduisant une approche esthétisante de la campagne. Cette utilisation abusive du terme « naturel » apparaît dans les documents de planification stratégique. La fonction récréative et de loisir que l'on appose à ces espaces ruraux qualifiés naturels vient centrer le discours sur l'intégration de cette fonction dans l'ensemble urbain. Ce phénomène résulte aussi d'une forme d'espaces rêvés comme un espace de liberté par rapport aux contraintes de la ville, qui sont « naturels » car sont non-urbains. Le clivage ville campagne s'exprimait avant par des caractéristiques sans ambiguïtés selon Fabrice Decoupigny, c'est-à-dire « à la campagne on cultivait les champs, en ville, on travaillait en usine. » (Decoupigny, 2010) C'est là que réside la complexité de ce site qui a subi des mutations rapides entre espace rural et espace urbain.

Entre le support des activités et services se placent les acteurs, au-dessus de ces acteurs on retrouve la réglementation qui définit les règles des relations entre ces entités. Plusieurs filtres se superposent. Les réglementations environnementales sur la commune ne sont pas perçues comme une pression par les acteurs. Utiliser à nouveau un outil comme l'arrêté de protection de biotope, déjà accepté et connu, permettrait d'élargir la zone de protection pour limiter les pressions sur les ressources naturelles, le foncier et de mieux gérer la fréquentation. A ce stade ce sont les pressions qui sont ressorties des discours.

Les relations entre acteurs sont parfois complexes, car le temps est une notion qui est propre à chaque activité, trouver une stratégie qui s'installe dans le temps long, soit au moins 20 ans est la voie la plus intéressante pour venir correspondre aux besoins agricoles, des espaces naturels, mais aussi pour venir en soutien aux documents de planifications et d'urbanisme qui sont plutôt du temps court.

3.2.2 Services écosystémiques, vers un langage commun ?

L'entrée de quantifier, et intégrer les services écosystémiques dans la planification de l'aménagement du territoire pourrait permettre une meilleure prise en compte des objectifs en matière de biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Les intégrer directement dans le processus décisionnel pourrait aussi permettre leur normalisation et éviter la perception

négative autour de la prise en compte des enjeux écologiques qui sont perçus comme une pression indirecte sur l'activité agricole, par exemple limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ou interdire l'utilisation de certains produits sans que des alternatives soient proposées est un point fort de pression reconnu par l'exploitant en céréales et les viticulteurs. Ces services que la nature rend à l'Homme englobent les processus écologiques dont l'Homme et les sociétés tirent des bénéfices ou des nuisances, on obtient des relations positives et négatives entre les milieux et l'Homme. Même si les services écosystémiques ne permettent pas d'avoir des éléments de langage et d'homogénéiser les discussions à l'échelle communale, c'est une voie intéressante de questionner les relations des acteurs avec leur environnement pour comprendre dans quelles limites les processus écologiques liés aux grands types de services sont reconnus comme des bénéfices ou simplement acquis, et à quel point les nuisances de la nature sont problématiques.

On note que considérer le rapport au sol par l'entrée du foncier intègre l'usage du sol dans une dimension économique. Les espaces naturels ne sont pas le support d'activités économiques et la valeur des externalités, au travers des services écosystémiques ou des des-services n'est pas un langage évident pour tous les acteurs, ici le cas des exploitants viticoles, de l'exploitant en grande culture et de la société de chasse.

Les documents d'urbanismes cadrants et planifiant l'aménagement urbain n'intègrent encore que très rarement des informations explicites sur les services écosystémiques. Une hypothèse est avancée pour expliquer cette déconnexion entre science et pratique, justifiant que la distance entre les outils scientifiques et ceux qui sont utilisés par les décideurs ne permet pas une correcte prise en compte des contraintes du processus décisionnel en matière d'aménagement du territoire. (Tardieu, Hamel, Mikou, Coste, & Levrel, 2023) On propose une vision systémique sur la mutation des espaces ruraux vers urbains/périurbains avec un effet lié à la métropole.

3.2.3 Pressions ressenties par les acteurs

Les documents de planification et d'urbanisme locaux sont perçus comme une pression, ou plutôt un frein au développement de l'activité agricole. La vraie pression que les acteurs mettent en valeur et le facteur humain et la variabilité des politiques. C'est une vision commune à tous les acteurs. Le choix d'un outil qui permette une gouvernance locale est important pour que la décision de projets sur ces zones appartienne à un groupe décisionnaire acteur de ces espaces. L'intérêt est qu'ils puissent avoir un regard et que les prises de décisions puissent se faire de façon concertée. En effet, la superposition des réglementations peut être perçu comme une pression. Il semble compliqué pour chaque catégorie d'acteurs de connaître l'ensemble des réglementations des espaces naturels, agricoles et urbains qui les concernent. Il y a un besoin d'accompagnement pour faire le lien entre chaque parties prenantes. Créer une zone dans la commune ou le comité décisionnaire peut travailler ensemble sur les mesures et la stratégie de gestion de ces espaces peut permettre une appropriation du territoire par ces acteurs et une meilleure intégration de ces enjeux.

Le clivage des acteurs peut représenter un obstacle à la coopération et à un outil de gestion avec une gouvernance partagée. Le rôle de la collectivité locale est important pour agir comme médiateur entre les parties et permettre un climat des plus adaptés à la communication entre acteurs, afin de fédérer l'ensemble des parties vers un projet commun de durabilité autour de la

zone des coteaux. Ce point, ce besoin d'accompagnement et l'espoir que la collectivité joue le rôle de maître d'orchestre est un point qui est revenu dans les discours de chaque interrogé.

Les lignes du plan de gestion qui vient en soutien à la sécurisation dans l'espace et le temps des espaces agricoles et naturels constitue la stratégie de gestion de ces zones. Les influences entre espaces peuvent créer des pressions sur le fonctionnement et sur les activités liées. Des solutions de gestion sont à trouver, et certaines mesures réglementaires ou des prescriptions d'actions peuvent permettre d'impulser une dynamique pour limiter les interactions négatives, ou mieux comprendre les problématiques qui rythment les perceptions négatives des acteurs. Impulser un accompagnement des espaces agricoles dans une stratégie foncière, comme avec les travaux initiés par la régularisation des baux ruraux peut limiter la sensation de pression, et faire grandir le sentiment d'accompagnement des acteurs par les services publics. La sécurisation du foncier par les documents d'urbanisme et un arbitrage local permet de sécuriser le foncier agricole sur le court terme. L'urgence ici est de sécuriser un périmètre naturel pour limiter les pressions de changement de destination du sol de l'agricole vers le naturel et les pressions d'usages associées. En effet l'arbitrage politique est presque systématiquement en faveur de l'activité économique, support que n'abritent pas les zones naturelles. C'est ce que les acteurs des espaces naturels, de Natur'aux pattes et de la Responsable du service planification et aménagement à la mairie de Cournon d'Auvergne ont fait ressortir. La stratégie adaptée semble être celle de protéger les espaces naturels, tout en permettant de conserver la fonction de support de certaines activités agricoles et récréatives, afin de garder un pourtour agricole qui ne soit plus consommé par l'étalement urbain grâce aux lois d'orientation sur l'artificialisation des sols.

La fonction agricole de ces espaces leur confère une opportunité de prise en compte dans les décisions politiques dont ne bénéficient pas les espaces naturels de façon systématique. Impulser un comité de gestion de ces espaces facilite les relations d'acteurs de ces zones aux acteurs publics de l'aménagement et la planification de l'espace, ce qui indirectement permet d'inscrire les enjeux de ces espaces dans les prises de décisions. L'aménagement des territoires est multiscale, c'est-à-dire pratiqué à différentes échelles. Un maire attribuant ou non des permis de construire est un aménageur de l'espace communal, alors que l'Etat privilégie l'action au niveau national. Cet emboîtement d'échelle amène une double problématique. La première étant celle de la compétence, soit le pouvoir réel des acteurs ou aménageurs. La seconde problématique amène la notion de concurrence, un plan national peut venir par exemple se heurter à une opposition communale. (Baud, Bourgeat, & Bras, 2013) Le seul véritable contrepoids aux velléités urbanistiques réside dans le contrôle de légalité préfectoral et secondairement dans l'action contentieuse et citoyenne ou associative. Le contrôle étatique étant très difficile, en cause les pressions politiques et la décentralisation des pouvoirs publics.

3.2.4 Projections futures

Les acteurs identifient des leviers pour garantir la durabilité et la fonctionnalité de ces espaces dans le temps. La stratégie de préservation doit tenir compte des besoins locaux pour s'adapter aux enjeux globaux.

- On note principalement l'intensification des infrastructures agroécologiques, maintenir les milieux qui sont d'intérêt communautaire, et venir assurer le renouvellement de ceux-ci dans le temps.
- Maintenir, améliorer et favoriser la présence des milieux naturels pour palier aux aléas et risques climatiques à venir.

- Dynamiser les comités de concertation et de gestion : se réunir 1 à 2 fois par an pour échanger, avec des moments sur le terrain pour casser le clivage décisionnel intra muros des acteurs publiques et des acteurs de ces espaces.
- Opter pour un outil décisionnel au plus petit échelon local possible.
- Impulser une diversification agricole sur le territoire pour obtenir une meilleure cohérence écologique de la zone tout en prenant en compte les enjeux de rentabilité des exploitations.
- Permettre une ouverture de cette zone de travail une fois que le fonctionnement sera opérationnel. Aller vers un autre outil, utiliser ce projet comme support de développement de projets territoriaux, inscrire cette démarche dans une dynamique spatiale intercommunale.

Ces mesures devraient permettre de palier les pressions exercées par les incertitudes. Proposer un nouvel outil pour la zone des coteaux peut amener un sentiment de prise en compte de ces acteurs. En effet, il y a un sentiment général que l'on arrive un petit peu au bout des outils et moyens disponibles pour gérer les zones agricoles et naturels en périurbain, il y a un sentiment de délaissement de l'action publique, que les décisions et les projets se font sans intégrer le collectif.

Les zones naturelles, qui sont par exemple un atout d'adaptation au changement climatique pour les villes, permettent de contribuer à la qualité de vie par des services écosystémiques. Les services écosystémiques, sont une notion formulée essentiellement dans les milieux scientifiques internationaux. La définition du millenium ecosystem assesment (MEA) les décrit comme « les bénéfiques que les humains tirent des écosystèmes ». (Evaluation des écosystèmes, 2005) Cette définition ne prend cependant pas en compte les nuisances que les écosystèmes peuvent avoir sur les humains ou leurs activités, à savoir la notion de « disservices écosystémiques » (Blanco, et al., 2020) (Zhang, Ricketts, Kremen, Carney, & Swinton, 2007)

3.3 Confrontation des résultats aux hypothèses

Hypothèse 1, diverses pressions existent sur le périmètre considéré, telles que l'urbanisation croissante, les activités récréatives non réglementées, l'introduction d'espèces exotiques invasives, la pollution, les changements climatiques, la pression agricole, et la fragmentation du paysage. Cette convergence de facteurs pourrait potentiellement compromettre l'équilibre écologique des coteaux, justifiant ainsi la nécessité d'étendre une mesure de protection spécifique pour cadrer les usages.

La position majoritaire est ouverte sur la question de la complexité du site. En effet l'ensemble des acteurs s'accordent à dire que la zone dépasse la logique d'un espace agricole, naturel ou urbain avec des fonctions aménitaires. L'aspect dichotomique de ces espaces est assez déconstruit dans l'ensemble des discours.

On comprend que les usages agricoles, permettent une source de diversification des paysages et des milieux. Les zones de pelouses sèches des coteaux sont un héritage de l'activité pastorale et permettent aujourd'hui la diversité floristique et faunistique reconnu d'intérêt européen et patrimonial. Ces ensembles paysagers offrent un cadre de vie aux citoyens pour pratiquer des activités de pleine nature.

L'espace des coteaux est fragmentée en sous espace avec des milieux agricoles, des milieux semi-naturels non travaillés, et des infrastructures agroécologiques correspondant aux haies, alignements d'arbres, arbres isolés. A cela vient se rajouter les chemins et bords de chemins qui peuvent constituer une autre forme de milieux. L'ensemble de ces espaces sont complexes par les relations qui les unissent.

A l'échelle des agrosystèmes simplifié, on peut observer une biodiversité spécifique, avec une abondance en nombre et non en diversité. La problématique de la disparition d'espèces inféodées aux milieux agricoles, tel que l'œdicnème criard, la caille des blés, l'ortolan, montre l'inquiétude et le sentiment que les agrosystèmes dans les coteaux tendent à uniformiser et simplifier les écosystèmes et les ressources disponibles pour la biodiversité. En addition avec ce que proposent les agrosystèmes et l'artificialisation des sols dans une conjoncture où le climat subit des dérégulations, le site s'inscrit dans une complexité globale.

On comprend qu'il existe une forme d'enjeux pour les agriculteurs dont l'usage est professionnel, à maintenir leur activité tout en prenant en compte que la zone est hautement fréquentée. La situation, en direct périphérie de la ville de cette zone amène des questions de sécurisation des espaces naturels et agricoles, et donc de la pérennité de l'activité économique agricole sur la commune.

La forte croissance démographique et le phénomène important d'artificialisation des sols sur la commune permet de superposer les enjeux de maintenir d'une zone ouverte pour permettre un accès au public à des zones de nature. Ces usages récréatifs peuvent rentrer en conflit avec l'usage professionnel agricole, et les efforts de protections des espaces naturels. Certains acteurs ne saisissent pas le caractère « naturel » des zones d'intérêts écologiques.

La catégorie naturaliste perçoit une influence agricole, avec la consommation des espaces naturels ou forestiers au profit de l'exploitation agricole, mais aussi avec les pratiques qui ont un impact sur la cohérence écologique de certains ensembles ; supprimer les infrastructures agroécologiques et utilisation des produits phytosanitaires, agrandissement des zones agricoles donc augmentation des zones de conflits d'intérêts avec la faune sauvage (le lapin revient beaucoup dans les discours). L'agriculture amène aussi une influence positive permettant une diversité de milieux, un maillage dynamique entre les espaces agricoles et naturels. On note aussi la sur-fréquentation de la zone des coteaux, avec des influences plutôt négatives. L'ensemble urbain est du fait vu comme une influence négative, avec la menace de projets d'artificialisations, et les échanges de biodiversité, la problématique du Sénéçon du Cap, espèce exotique invasive qui se développe en bord de route et qui s'implante dans les coteaux menaçant l'équilibre floristique des pelouses.

La catégorie agricole perçoit principalement 2 types d'influences négatives ; l'urbain, la fréquentation avec les chiens. En plus de ces grandes thématiques, l'exploitant céréalier de la commune perçoit une relation de concurrence avec les haies et arbres en bord de chemin qui ont une influence négative sur ses cultures.

La fréquentation dans les coteaux est problématique par la circulation des chiens, ils posent problèmes avec les ovins, et dans les vignes. Ici l'influence de l'usage à un impact négatif sur la pratique professionnelle de l'activité agricole. L'urbain est problématique dans la pression foncière engendrée, en prélevant de la surface agricole, ils ont fait diminuer la surface disponible agricole et donc on crée une pression sur le support de cette activité. En plus de cet aspect, il existe une forme d'influence de l'espace urbain qui déconnecte les citoyens de

l'activité agricole engendrant une source de conflit. Cette relation entraîne une perception négative de l'espace urbain et des habitants alimentant le clivage ville/campagne.

Les acteurs publics ont seulement une position ouverte sur les influences entre espaces. Il paraît clair que les espaces agricoles sont sous pression des espaces urbains. L'enjeu est aussi de conserver les espaces agricoles dans leur grande dimension sans seulement considérer leur dimension productive donc économique. Les espaces naturels sont eux sous la pression de tous les espaces, car ne représente pas une fonction de production économique, ainsi les décisions politiques sont rarement en leur faveur, il existe un facteur humain encore une fois de sensibilité.

En somme, on comprend qu'il existe des relations négatives et positives entre les espaces, et les acteurs de ces espaces qui perçoivent avec peu de nuance les autres occupations du sol. Les relations de pressions s'organisent de cette manière :

Agricole → Naturel / Naturel → Agricole / Urbain → Agricole / Urbain → Naturel.

Une pression qui n'était pas formulée dans l'hypothèse a émergé des entretiens, la réglementation.

Les réglementations sont perçues comme un facteur négatif avec une forme de superposition de filtres de contraintes. Les agriculteurs déplorent des évolutions réglementaires en faveur de l'environnement qui sont déconnectés de la réalité et qui sont difficiles à mettre en place. On note aussi la difficulté à les comprendre et à se tenir informé des évolutions. Il y a aussi la problématique de produits phytosanitaires retirés du marché sans alternatives. Les réglementations sont perçues comme très restrictives pour l'activité agricole en exploitation céréalière et en vigne. L'agriculture biologique soulève aussi la question de l'incohérence des pratiques qui pourraient favoriser l'environnement, mais qui dans la perception des exploitants manque de cohérences. On note que les pratiques environnementales sont liées à la conditionnalité de la PAC et les obligations de la coopérative agricole avec laquelle les grandes cultures sont faites. La PAC vient compenser économiquement ce qu'engage comme dépenses les pratiques environnementales, ce qui n'est pas possible en vigne. Ces pratiques obligatoires environnementales sont alors perçues comme un facteur de pression économique.

Les réglementations peuvent aussi faire l'objet d'une pression par le manque de cadre qu'elles amènent. Il a été relevé par le CEN et l'entreprise de pâturage un phénomène de déréglementation, en effet comme les obligations environnementales sont perçues comme un poids par certains acteurs socio-économiques, elles sont contournées, allégées, supprimées, tout ça en contradiction avec des structures d'état.

Les réglementations en matière d'urbanisme sont perçues comme une pression, et s'adaptent peu aux besoins des acteurs des espaces agricoles et naturels, ce qui complique la démarche pour trouver un équilibre dans ces espaces. Le facteur humain, avec le changement d'élus sur le moyen terme est aussi reconnu comme un facteur de pression car synonyme de la fragilité de mesures, zonages, et de certains projets.

Enfin les réglementations sont reconnues comme un facteur de pression car elles rentrent en conflit avec d'autres réglementations, lois, codes ou simplement des pratiques qui pourraient être favorable à l'environnement.

Hypothèse 2, il existe des relations entre l'espace urbain, agricole, et naturel créant des formes d'interdépendances comme de complémentarités ou de nuisances.

Tous les acteurs convergent sur une position ouverte pour affirmer que les zones agricoles et naturelles constituent un levier d'adaptation pour les villes en périphérie directe. Le seul discours qui nuance l'avis général est la position franche des viticulteurs qui font primer le souci de conflit d'usage sur l'usage du foncier, et le rapport conflictuel des promeneurs qui avec les chiens peuvent avoir un impact lorsque les vignes sont en période de débourrement, et que les bourgeons sont fragiles. On comprend qu'il existe un foyer de convergence sur les conflits d'usage. Le rapport entre l'utilisation des zones agricoles dans le cadre d'une activité économique peut poser des soucis avec les activités de loisirs lorsque celles-ci ne sont pas encadrées. Les chasseurs mettent aussi l'accent sur la pratique de la chasse en zone périurbaine qui présente différents enjeux, des sites qui sont très fréquentés, ce qui demande une grande vigilance. La circulation des espèces sauvages est aussi un facteur qui contribue à avoir une posture fermée sur les relations positives entre zones semi-naturels à naturels avec l'urbain.

Les zones agricoles et naturelles sont tout de même identifiées comme des leviers d'adaptation notamment aux risques et aléas climatiques auxquels les villes sont exposées. Les problématiques d'érosions des sols, de coulées de boues, sont des problématiques de gestion du risque auxquelles les villes doivent faire face. L'artificialisation des sols est un facteur central identifié, en cause l'accélération de ces processus au cours du dernier siècle. Les fonctions écologiques de ces milieux permettent de stocker du carbone, par les cultures agricoles, et permettent donc d'assurer le cycle du carbone d'une certaine manière. Ces zones, permettant un microclimat, et permettent aussi de proposer des zones de fraîcheur, et un cadre de vie avec une proximité direct avec ces zones ouvertes. La fonction sociale de ces zones est très forte, et permet de jouer un rôle sur des questions de santé humaine, en permettant aux personnes qui vivent en ville d'accéder et de profiter d'espaces ouverts. Une autre fonction qui est un levier pour la sensibilisation et l'éducation des populations, est le contact avec la nature et l'activité agricole pour assurer une connexion des individus à leur environnement. Ce point a été identifié au travers de plusieurs points de vue, comme un levier pour engager des projets autour de l'agriculture ou de circuits alimentaires territoriaux.

Les agrosystèmes constituent des milieux particuliers, avec une source de couverts temporaires pouvant être valorisés pour l'alimentation. La production de ressources alimentaires est fortement mise en avant par les exploitants agricoles, ils se placent dans un rôle au premier plan pour nourrir les habitants, les urbains. Des caractères plus essentiels sont donnés à la fonction de production alimentaire qu'à la fonction de production de biodiversité. Les pratiques visant à favoriser la biodiversité au travers pratiques dites de verdissements, ne sont pas perçues comme un moyen de favoriser les cycles biologiques au profit de l'agriculture. Il y a une réflexion plus large sur l'imbrication de ces services locaux dans des systémiques globaux, permettant de faire un lien avec la notion de bien commun. Les fonctions de services de paysage et récréatifs sont bien mis en valeur. Une notion autour de la production d'îlots de fraîcheur en ville est aussi amenée dans un contexte de réchauffement global.

Les arguments qui construisent la posture fermée sur les services écosystémiques est la difficulté à comprendre les relations et le fondement scientifique de la production de services écosystémiques et de processus liés, comme le stockage ou l'émission de carbone. Il y a une perception très éloignée entre acteurs, qui n'arrivent pas à sortir d'une position anthropocentrée sur l'intérêt de la faune et la flore pour l'Homme. Les services écosystémiques rapportent tout de même la fonctionnalité écologique au service de l'Homme mais il y a aussi une dimension intégratrice sur la fonctionnalité des milieux écologiques à prendre en compte.

Il y a un regard général sur le manque d'outils et de moyens pour évaluer ces services et le côté de la sensibilité aux enjeux écologiques pour rapprocher ces notions à un langage commun. L'écologie, rapporte certains acteurs à une position fermée, en lien avec la réglementation environnementale, ici tenu comme responsable de quelques formes de pressions sur l'agriculture. Engager un niveau discours amenant à considérer les services écosystémiques est compliqué dans l'esprit de certains acteurs, l'agriculture ayant subi de trop fortes mutations. On sent qu'il y a une difficulté à apporter du changement dans le sens de la prise en compte des enjeux écologiques car cela pourrait être un frein aux activités économiques en l'état actuel des choses.

L'avis des naturalistes est que les outils de protection de la nature sont perçus comme une contrainte par les agriculteurs que l'agriculture intensive à un impact négatif sur les zones de nature. Les chasseurs nuancent le discours, il n'est pas apprécié que les milieux soient homogénéisés par l'agriculture mais ils ne comprennent pas l'intérêt de protéger une plante, et ont l'impression que les coupeurs abîment le sol des sapinières.

Les acteurs agricoles est assez hétérogène. Le positionnement dans le syndicalisme agricole est à prendre en compte. Natur'aux pattes étant syndicalisé chez la confédération paysanne quand la filière viticole se rapproche plutôt de la position politique de la FNSEA, vu comme le discours est apporté et le rapprochement fait avec les manifestations du début d'année sur les problématiques agricoles. Natur'aux pattes rejoint plutôt le discours des naturalistes sur l'agriculture intensive mais partage aussi le point de vue global des agriculteurs ; l'urbain exerce une pression sur l'agricole. Des situations de clivage entre les agriculteurs peuvent exister selon les divergences de point de vue et de façon de travailler. Les viticulteurs, exposent le fait que des parcelles en appellation pour la vigne peuvent être soustraite pour faire de la céréale ou du verdissement, c'est encore ici une forme de concurrence au sein du même groupe d'acteur.

La nature en ville pose des problème d'acceptation pour les urbains. Le manque de concertation entre les différents acteurs et collèges participe au clivage entre les parties. Il existe une volonté de travailler avec les autres acteurs, en partenariat pour sortir du clivage.

Des relations d'opposition ressortent tout de même, avec un clivage important entre la catégorie naturaliste et la catégorie des acteurs agricoles. Entre les agriculteurs et les urbanistes / décideurs locaux et entre les agriculteurs au sein d'un même collège en fonction de leurs pratiques. Ce clivage s'exprime par des arguments directs contre ou par ce que retransfèrent certains acteurs dans la représentation de leur activité : la LPO pense que les agriculteurs perçoivent mal l'écologie et les zonages des espaces naturels.

Hypothèse 3, impulser une démarche de co-construction, pour une meilleure prise en compte des avis serait un levier de réussite pour la mise en place d'un projet autour de la gestion des zones agricoles et naturels.

La question du temps est un sujet important qui permet de comprendre pourquoi intégrer chaque partie est un levier pertinent. Les acteurs en fonction de leur catégorie socio-professionnel n'ont pas le même rapport au temps dans l'exercice de leur fonction.

Les différentes activités professionnelles des acteurs de l'espace agricole, naturel et des acteurs de la fonction publique se répartissent sur des temps différents. En effet le temps politique, les temps d'expérimentations agricoles pour mettre au point de nouvelles semences ou variétés résistantes sont différents des durées dont ont besoin les écosystèmes pour se régénérer. Le rapport au temps des différents acteurs varie. Certains font des références au temps passés pour exposer les changements, les mutations à la fois paysagères mais aussi socio-économiques, et abordent la question du temps à l'échelle de leur exploitation, donc d'une carrière professionnelle. C'est un rapport plutôt individuel et autocentré. Ces rapports sont ceux de la société de chasse, des viticulteurs et de l'exploitant céréalier.

Pour l'agriculture on remarque que le temps s'apprécie sur les cycles des végétaux et les saisons de culture, mais que ce rapport au temps biologique est contrasté par la temporalité des évolutions réglementaires. Ce rapport aux cycles biologiques des cultures est exposé comme incompatible avec les demandes sociétales de changement des pratiques agricoles et aux obligations réglementaires. Il demeure une sensation de l'existence de nombreuses contraintes imposées par les mutations de la filière agricole. Les exploitants agricoles ont été obligés de se soumettre à ces nouvelles contraintes pour répondre aux marchés. Il semble difficile de changer les pratiques actuelles pour s'adapter encore. Le présent est évoqué avec une pression constante et une difficulté à se projeter avec positivité dans l'avenir. Peut être dû au fait qu'ils sont bientôt à la retraite.

Il existe encore une nuance de temps, avec les temps politiques. Ces temps sont évoqués de plusieurs façons. La durée de vie des documents de planifications par exemple qui cadrent l'aménagement du territoire pour une durée déterminée. Ils sont plutôt exprimés comme des temps courts car même s'ils durent une dizaine d'années, il y a une forme d'incertitude sur les changements à prévoir à leur fin. Ce rapport au temps politique est aussi abordé avec les délais d'instruction, de délibération, d'arbitrage.. Ce rythme qui peut paraître lent pour parcourir le processus administratif et de validation politique avec toujours ce poids de l'incertitude. Les évolutions réglementaires amènent aussi cette question de l'incertitude dans le temps, avec de gros facteurs humains.

Il existe encore une autre forme de rapport au temps, court cette fois, avec les saisons de chasse pour les chasseurs. Les courants de pensées sociétaux, permettent aussi un rapport aux activités qui est différent, le pâturage se place dans cette idée, avec une forte dépendance à la demande sociétale liée à de la conscience environnementale.

Le rapport au temps politique semble être en incohérence avec les visions du temps des espaces agricoles et naturels. Cela soulève un point intéressant, car on demande d'inscrire des objectifs et des points d'évaluations de ces espaces à des échelles de temps politiques.

Il existe des attentes et croyances dans l'action publique pour fédérer les acteurs autour de la table et concrétiser des initiatives. Ecouter les acteurs et entendre les points de vue de chacun, avec une récurrence d'1 à 2 fois par an est un point qui est fréquemment revenu au travers des positionnements. L'écoute des expériences dans le rapport au terrain permettrait de diminuer le clivage décideurs/acteurs en permettant de développer des projets fonctionnels fidèle à la réalité de terrain, tout en diminuant le clivage entre acteurs car adapté aux besoins de chacun. Ce

clivage permet aussi d'être diminué avec de l'action publique à l'échelon communal, permettant d'intégrer réellement les acteurs dans les processus de décision. Il est aussi important pour les acteurs de se retrouver ensemble sur le terrain pour échanger. Le projet collectif est abordé de façon plus ou moins direct par les acteurs qui y voient leurs intérêts personnels, et un intérêt général. Ce sujet rapporte à la vision du foncier, dans la gestion de l'espace commun pour le collectif, avec la subdivision administrative sur la gestion en bail, par l'usage ou la question de la propriété privé. Cela implique de trouver des outils, des formes de concertation ou un arbitrage local pour arriver à ce résultat. Avant d'en arriver à ces pistes de réflexion, il convient pour les acteurs que les fonctions, et les externalités des espaces agricoles et naturels soient reconnus et prises en compte pour être mieux intégré dans les processus de décision de l'aménagement du territoire.

Plusieurs leviers sont identifiés pour l'agriculture : adapter l'agriculture aux nouveaux enjeux et aux nouveaux marchés avec des itinéraires techniques sur appuis de la coopérative. Agir sur le classement des sols au PLU pour créer des zones qui soient cohérentes avec la cohabitation agricole pour éviter les conflits d'usage liés aux pratiques et aux obligations agricoles. Ici dans le cas de la vigne. En lien avec ce sujet, la question du portage de foncier pour faciliter les projets d'installation agricole. Insérer la dynamique des coteaux dans une vision globale pour créer un projet de territoire, en lien avec des filières alimentaires locales. Il y a un besoin de reconnections des citoyens à leur alimentation et au territoire qui est identifié.

Les leviers identifiés pour les espaces naturels sont : densifier le système bocager comme point partagé par la LPO, le CEN, la Société de chasse et Natur'aux pattes. La question de la forêt est aussi abordée, on parle de faire de la régénération forestière pour les zones de plantation de l'INRAE sur les coteaux ainsi que les massifs de résineux. On parle aussi de créer d'avantage de diversité agricole du côté de la LPO, Natur'aux pattes et la fédération viticole.

Entretien des milieux existants est aussi une priorité. Les pelouses sèches, sont dépendantes de l'activité humaine pour se maintenir. Héritage de l'activité pastorale. En effet, préserver les milieux naturels pour prévenir les aléas climatiques est un levier important.

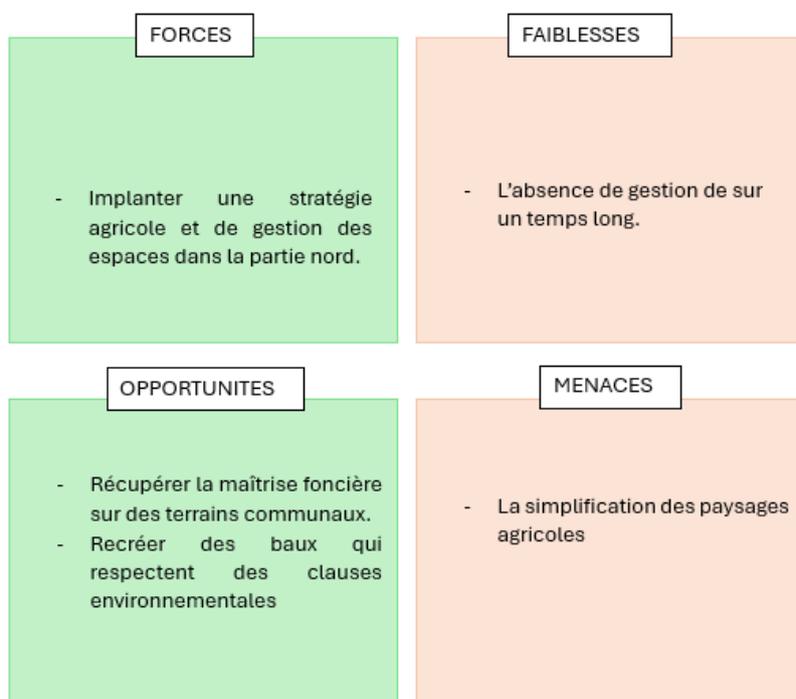
4. Propositions pour améliorer la stratégie de gestion des espaces naturels et agricoles

4.1 Recommandations foncières : régulation des baux ruraux

Des négociations pourraient être initiées dans le cadre de la signature de futurs baux ruraux sur les parcelles communales. Parmi les éléments de négociation, la durée du bail, les clauses environnementales, les zones de retrait par rapport aux habitations, aux zones sensibles, les dates de passage mécanisée pourraient être discutées tout comme la remise en état des parcelles à la restitution ou encore les choix variétaux, les itinéraires techniques ainsi que du choix de la conduite agricole en bio, en conventionnelle...

Afin de piloter et établir une stratégie sur les baux, un SWOT de la gestion des baux ruraux a été réalisé. (Figure 4)

Figure 6: SWOT de la gestion des baux agricoles



En conclusion, la gestion des baux agricoles au sein de la commune représente une opportunité cruciale pour soutenir le développement de l'agriculture locale tout en intégrant des considérations environnementales. Avec 432 hectares classés en zone agricole, la commune se trouve à un carrefour décisif où la renégociation des baux actuels peut favoriser la diversité culturelle et la régularisation foncière. Les échéances à venir, notamment celles des baux du groupe 3 et des parcelles sans bail, nécessitent une attention particulière pour établir des contrats favorables qui répondent aux enjeux contemporains. De plus, l'intégration de clauses environnementales dans les nouveaux baux pourrait renforcer la trame verte et contribuer à la préservation des corridors naturels. Ainsi, cette démarche proactive pourrait non seulement faciliter l'installation de nouveaux exploitants, mais également encourager une agriculture

durable et respectueuse des écosystèmes locaux. Dans cette optique, la création d'une zone d'arrêté préfectoral de protection de biotope s'avère être une étape essentielle pour assurer la pérennité de la biodiversité et des ressources naturelles de la commune.

4.2 La création d'une nouvelle zone d'APPB : un outil déjà connu

Dans notre cas, un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pourrait être recommandé. C'est un outil déjà utilisé par la collectivité de Cournon d'Auvergne. La sensibilité des différents acteurs nous montre qu'il serait compliqué d'implémenter un nouvel outil, qui poserait une contrainte supplémentaire. En revanche, l'arrêté de protection de biotope permettrait de faire face aux principales pressions ressenties par les acteurs interrogés. Cela semble primordial pour que les acteurs se sentent écoutés et intégrés dans le processus stratégique de planification autour de ces espaces. Cet arrêté est le moyen d'impulser de nouveaux projets à l'avenir, tout en sécurisant les espaces naturels, exposés à de diverses pressions. La création de ce second arrêté permettrait d'ajouter un second comité de gestion et donc d'avoir un rythme plus soutenu de moments de rencontre entre acteurs. Un comité de gestion fonctionnel est un levier important pour assurer la réussite d'un tel projet et permettre à la collectivité de Cournon d'accéder dans un futur proche à un projet qui réponde aux attentes locales tout en s'insérant dans des objectifs globaux en matière de protection des espaces naturels et agricoles.

Le choix d'un outil qui s'inscrive sur une durée d'au moins 20 ans permet un processus d'administration du projet ne se faisant qu'une fois et qui soit difficilement modifiable. Cette durée de 20 ans est un minimum qui a du sens pour l'activité agricole et la régénération des espaces naturels. C'est ce qui ressort des entretiens. Ce projet tient aussi compte du temps politique avant la fin du prochain mandat, permettant de ne pas voir le projet disparaître ou en attente d'une nouvelle délibération politique pour son implantation. La temporalité de la stratégie autour des espaces naturels et agricoles doit s'installer sur le long terme pour venir pallier les pressions de changements de positions politiques, et les incertitudes liées au facteur humain. Les objectifs des espaces naturels et agricoles dans leur dimension globale peuvent ainsi venir s'inscrire dans un zonage et une temporalité que les acteurs peuvent s'approprier, permettant ainsi de sécuriser ces espaces.

Les pressions identifiées par les acteurs peuvent être gérées par la réglementation. L'arrêté préfectoral de protection de biotope a déjà fait ses preuves sur le territoire. C'est un outil d'intervention locale, à l'appréciation du préfet. Il se différencie des outils qui nécessitent une intervention du ministre : réserve naturelle nationale (RNN), parcs nationaux (PN), parcs naturels régionaux (PNR) ou sites Natura 2000. Il peut être utilisé comme une transition éventuelle avant la mise en place d'un outil national (voire d'autres outils locaux comme les ENS par exemple) comme ceux cités précédemment.

Ces arrêtés sont des outils de protection réglementaire permettant de prendre toutes mesures, de caractère permanent ou temporaire de nature à empêcher « l'altération, la dégradation ou la destruction » d'un habitat naturel, d'un biotope, ou d'un site géologique.

Ils sont mobilisables en tout point du territoire, en milieu terrestre et marin, et ont vocation à répondre à l'un des trois motifs suivants : l'intérêt scientifique ou patrimonial lié à l'habitat naturel, géologique ou biotope d'une espèce protégée, le rôle essentiel dans l'écosystème, et la nécessité de préserver l'habitat naturel, le site géologique ou le biotope d'une espèce protégée.

L'APP peut prémunir l'objet de la protection contre les conséquences ou l'impact d'une activité ou de son évolution, ou d'une menace imminente ou à venir, à court ou moyen terme.

La procédure de mise en place commence par l'identification par les agents de la DREAL, DEAL, DDT, DDTM ou DIRM, ou par un signalement externe, d'un motif de protection, qui peut être un intérêt patrimonial, un rôle pour l'écosystème, ou un risque d'altération, de dégradation ou de destruction pour un biotope ou un habitat naturel. Pour les biotopes, les espèces doivent figurer sur la liste des espèces protégées, tandis que pour les habitats, ces derniers doivent apparaître sur la liste des habitats susceptibles d'être protégés.

Le dossier est ensuite identifié par les services de la DREAL, DEAL, DDT, DDTM ou DIRM, qui doivent démontrer la nécessité de l'intervention à l'aide de fondements scientifiques, tels que des inventaires, rapports, études et documentation disponible. Il est également essentiel de localiser la pression et le territoire impacté pour démontrer la proportionnalité de l'intervention. Des interdictions doivent être prévues pour faire cesser la pression, et les activités et acteurs impactés par ces interdictions doivent être identifiés.

Un dialogue avec les acteurs concernés est nécessaire pour faciliter la conciliation des intérêts socio-économiques avec la protection des biotopes et habitats naturels, en définissant une temporalité aux activités ou aux interdictions prescrites et en trouvant ensemble des adaptations aux activités impactées. Des consultations locales, qui sont obligatoires et peuvent être réalisées simultanément, incluent l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS), ainsi que des communes. Le cas échéant, des avis peuvent également être demandés à la Chambre Départementale d'Agriculture (CDA) et à l'Office National de la Forêt (ONF).

Enfin, la signature de l'arrêté préfectoral de protection est suivie de modalités d'information et de publication de l'APP, qui sont sous la responsabilité du préfet. L'initiative de l'APB/APHN et l'identification du service instructeur sont également déterminantes. Dans le cas où plusieurs services de l'État sont concernés par le projet d'APP, le service instructeur assure une mission de coordination. Le préfet désigne un service instructeur qui a pour mission de confirmer l'opportunité de mettre en place un APP, de collecter les contributions des autres services de l'État, d'organiser les consultations et d'assurer la coordination des différents avis, tout en proposant un projet d'arrêté préfectoral de protection.

Fondements scientifiques des arrêtés préfectoraux

Pour démontrer la nécessité de l'intervention, l'APB ou l'APHN doit reposer sur des éléments scientifiques : études, rapports, inventaires, thèses, base de données... Cette documentation peut se fonder sur les données recueillies lors des inventaires effectués dans le programme ZNIEFF.

La pertinence scientifique de l'APB ou de l'APHN sera appréciée dans la suite de la procédure, par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) qui sera consulté pour avis.

Pour les APB, un rapport scientifique doit établir que les terrains constituent un biotope, qu'ils abritent des espèces protégées et que le maintien en l'état du biotope est nécessaire pour la préservation au sein du site. Le rapport doit préciser la nature particulière du biotope, pour pouvoir justifier les mesures appropriées à l'objectif de conservation. Il faut préciser par exemple, si la quiétude du lieu est un élément essentiel du biotope pendant la période de

reproduction ou pour le repos de certaines espèces. Il convient de justifier de la présence d'une espèce suffisamment caractérisée d'une espèce mais sans avoir à justifier d'une menace de sa disparition à court terme

Pour les APHN, le rapport scientifique devra démontrer que les terrains abritent des habitats naturels figurant sur la liste des habitats pouvant faire l'objet d'APHN et que ces habitats présentent un intérêt qui justifie leur conservation.

Modification ou abrogation de l'arrêté

Des modifications d'arrêté peuvent s'avérer nécessaire en fonction du suivi administratif, écologique et réglementaire.

L'arrêté peut être modifié à tout moment par l'autorité qui l'a délivré. L'abrogation d'un arrêté peut être justifiée par exemple par la prise d'un autre APP plus large.

Le code de l'environnement ne prévoit pas de dispositions spécifiques relatives à la modification ou à l'abrogation d'un APP. En l'absence de telles dispositions, il convient d'appliquer le parallélisme des formes. La modification ou l'abrogation d'un APP devra donc s'effectuer dans les mêmes conditions de forme et de procédure que celles suivies pour son élaboration.

Financements

Le fonds vert constitue une voie de financement intéressante pour subventionner les études qui permettront de statuer sur la nécessité de protection ou de réduction des pressions. En effet dans son axe 3 : Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 il y a une sous-catégorie : « *Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées* », avec la mention « *études et concertation préalable à la création ou l'extension d'aires protégées et de zones de protection forte.* »

Conclusion

Issus en majorité de l'activité humaine beaucoup de pelouses et coteaux secs sont aujourd'hui délaissés par l'agriculture. Ces milieux sont portés par la problématique d'être menacés et fragiles. Malgré tout ce sont des milieux qui portent environ 30% des espèces animales et végétales protégées en France. Lorsque ces milieux sont trop dégradés par l'activité humaine (exploitation intensive par l'agriculture, carrières) ou sans entretien, ils ont un très faible potentiel de reconstitution. Historiquement ces surfaces faisaient l'objet d'une surveillance et d'un entretien constant : cueillette et entretien manuel. Le pâturage a aussi eu un rôle clef dans la genèse et le maintien de ces milieux. Ils sont donc fortement liés à l'histoire, car symbole d'une activité traditionnelle où culture et élevage sont indissociables.

La forte valeur patrimoniale de ces coteaux, est ici renforcée par l'activité viticole longtemps prédominante jusqu'à l'impact du phylloxera. D'utilité agricole avec la place prépondérante du pâturage en système de parcours, mais aussi de la cueillette de plantes aromatiques et médicinales en passant par la forte valeur de plantes à fleurs ouvrant sur l'apiculture. Ces principaux usages ont donc eu un impact sur la formation paysagère du site.

L'hétérogénéité des couverts sur une parcelle est un facteur important pour la survie des populations biologiques, et ce, dans la durée. Les différents milieux nécessitent des liaisons pour permettre les migrations. Somme toute, les paysages agricoles disposent de maillages dynamiques, qui présentent une ressource éphémère de types de couverts, par les rotations culturales, sur le court et long terme. Le phénomène de conflit d'usage met en tension la pérennité des surfaces agricoles. En effet, le développement des activités économiques et l'accueil d'une population croissante relève d'une tout autre logique que favoriser l'activité agricole et préserver les espaces naturels. Il convient de tenir compte des différents usages afin de favoriser le maintien, le développement d'activités et les besoins des populations. Conjointement, il faut permettre à l'agriculture de maintenir ses capacités de production, en respectant l'identité paysagère et patrimoniale du territoire, et ses fonctions écologiques. A l'avenir, concilier agriculture et environnement permet de développer ces deux aspects à la fois indépendamment, mais aussi en les considérant dans leur globalité, en intensifiant leurs fonctions. Opter pour un outil de concertation qui considère ce maillage périurbain dans son entièreté sans sanctuariser les zones naturelles et agricoles, est une clef de réussite importante dans le cadre de la stratégie de développement durable des coteaux. Aujourd'hui nous ne disposons pas de la possibilité de mettre en place un tel projet, mais fédérer les acteurs autour d'une large zone de l'espace agricole et naturelle permet d'impulser une dynamique qui permettra peut-être de créer un projet qui permette d'être inclusif pour les espaces agricoles et naturels.

Le territoire de Cournon a subi de grandes mutations au travers de la périurbanisation et des effets de la métropolisation par la ville de Clermont-Ferrand. Ses espaces agricoles et naturels en étant les premiers à subir les changements, modifiant ainsi les paysages et les usages. Les coteaux, demeurent un espace multifonctionnel en périphérie directe de la ville qui permet de sensibiliser et recrée un lien entre ville et campagne. Cet espace permet aux habitants de la ville d'avoir un accès à la nature et de bénéficier de tous les services qu'elle produit. Les pressions qui ont été identifiées par les acteurs peuvent être palliées par l'utilisation d'un outil réglementaire qui permette aussi de valoriser les espaces naturels d'intérêts communautaires

pour en assurer leur pérennité. Il convient d'avoir recours à cet outil pour l'instant afin de sécuriser l'espace naturel et la production des services écosystémiques associés. La ville remplit diverses fonctions pour ses habitants qui sont largement prises en compte dans les documents d'urbanismes et dans la logique d'élaboration des politiques publiques, mais la question des externalités des espaces agricoles et naturels restent encore à intégrer, en combinant outils et jeux politiques pour adapter au mieux la réponse aux enjeux des territoires. Les périmètres de protection définitifs sont-ils la limite de la progression du front périurbain devant lequel ils buttent ?

Bibliographie

- Aragau, C. (2022, Décembre). La relocalisation des terres agricoles en ville : des sols et des paysages à (re)connaître. *Projet de paysage*.
- Barbut, L., Vial, I., Poinot, C., & Mulhberger, S. (2020). Bilan pour l'action de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : synthèse de l'évaluation. *Comprendre pour agir*, p. 30.
- Baud, P., Bourgeat, S., & Bras, C. (2013). *Dictionnaire de Géographie*. Paris: Hatier.
- Blanco, J., Moreau, C., Guerbois, C., Barnaud, C., Renaud, P.-C., Deconchat, M., & Andieu, E. (2020, Décembre). La biodiversité, une ressource, mais aussi un fardeau ? Intérêt et limites des notions de services et disservices écosystémiques pour repenser les interactions nature-sociétés dans les territoires ruraux. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, pp. Volume 20 - n°3.
- Bonal, P., Bonin, M., & Aznar, O. (2012). Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux . *VertigO - la revue électronique des sciences de l'environnement volume 12 n°3. Dossier : Emergence et mise en politique des services environnementaux et écosystémiques*.
- Bonnefoy, S. (2008). Concilier urbanisation, gestion des espaces naturels et des activités agricoles : des progrès mais.... *POUR : revue du Groupe Ruralités, Education et Politiques*, pp. 123-131.
- Code de l'urbanisme . (s.d.).
- Daligaux, J. (2003). Les espaces naturels périurbains, entre gestion patrimoniale et enjeux économiques. *Forêt Méditerranéenne*, pp. 57-66.
- Decoupigny, F. (2010, janvier). Métropolisation des espaces naturels : application à la région Provence Alpes Côtes d'Azur. *Revue d'économie régionale et urbaine*, pp. 589-607.
- Delorme, H. (2003). Ambiguïté de et richesse de la multifonctionnalité. *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, (pp. 41-87).
- Evaluation des écosystèmes, g. e. (2005). *Rapport de synthèse de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire*.
- INSEE - Données de l'artificialisation des sols. (2021). Récupéré sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-56044>

- IPBES. (2019). *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental*.
- Jarrige, F., Jouve, A.-M., & Napoleone, C. (2003). Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens? *Le courrier de l'environnement - INRA 49*, pp. 13-28.
- Jouve, A.-M., & Vianey, G. (2012). Le foncier une ressource territoriale difficile à construire en périurbain. *Economie rurale n°330-331*, 27-41.
- Macario, M. (2006). L'élaboration d'une stratégie foncière en territoire périurbain : quel avenir pour les espaces naturels et agricoles ? *Droit des villes*, T.62.
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. (2023, Novembre). Guide à l'intention des décideurs locaux. *Le fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires*.
- Portail national de l'artificialisation des sols*. . (2023).
- Tableau de répartition des compétences*. (2019). Récupéré sur collectivités locales.gouv: <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/tableau-de-repartition-des-competences>
- Tardieu, L., Hamel, P., Mikou, M., Coste, L., & Levrel, H. (2023, Décembre). L'approche par les services écosystémiques peut-elle permettre une meilleure mise en visibilité de la nature dans les processus de planification urbaine ? *Développement durable et territoires Vol. 14 n°3*.
- UICN. (2007). Union internationale pour la conservation de la nature. *Compte rendu de la Conférence d'Almería*.
- Zhang, W., Ricketts, T., Kremen, C., Carney, K., & Swinton, S. (2007, Janvier). Ecosystem services and dis-services to agriculture. *Ecological Economics*, pp. 253-260.

Liste des Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien	46
Annexe 2 : Tableau des prises de contact	47
Annexe 3 : Complexité du site	48
Annexe 4 : La valeur symbolique au foncier	49
Annexe 5 : Les services écosystémiques comme langage commun	50
Annexe 6 : Les zones naturelles et agricoles comme levier d'adaptation en périphérie urbaine	50
Annexe 7 : La réglementation est un facteur de pression	52
Annexe 8 : Les acteurs sont clivés par leur activités	53
Annexe 9 : Les perceptions du temps des acteurs sont différentes selon les activités	54
Annexe 10 : Les acteurs se sentent menacés par l'influence des autres espaces	55
Annexe 11 : Des leviers sont clairement identifiés	56
Annexe 12 : Entretien avec la LPO	58

Annexe 1 : Guide d'entretien

Thématiques	Question	Question de relance	Intérêt/objectif poursuivi
Données socio-démographiques (variables)	Nom		
	Age		
	Profession	Quelle est votre parcours ?	
	Localisation et ancienneté profession		
Thème 1 : Perception - Vision des espaces	Comment voyez vous les espaces naturels ?	Est-ce que ce sont pour vous toute forme d'espaces qui ne sont pas urbanisés ?	Connaître la perception de l'espace naturel.
	Comment voyez vous les interactions avec les autres formes d'usage du sol ?	Quelles types de relations percevez vous (bénéfiques/impact) entre l'espace urbain/agri/nat ?	Identifier la vision sur les pressions
	Quel est votre rapport au sol/foncier ?	Support de quelque chose ? réserve foncière ? ressource ? sol ? foncier ?	Identifier le rapport au foncier.
Thème 2 : Services écosystémiques	Quelles types de services traduisent ces espaces selon vous ?	De quelle manière pensez vous que votre activité produits des services pour la population ?	Identifier la vision des fonctions attribuables aux espaces agricoles/urbains/naturels.
	Comment évaluez vous l'importance de ces services par rapport à d'autres ressources économiques ou technologiques dont vous dépendez ?	Quels efforts faites-vous pour préserver ou améliorer ces services ?	Comprendre la perception de l'impact de l'activité sur les services
	Quels sont selon vous, les bénéfices les plus essentiels que la nature vous apporte pour votre activité et comment percevez vous leurs impacts sur votre secteur ?	De quelle manière votre activité influence t-elle les bénéfices que la nature vous apporte ? Quels risques voyez vous pour votre activité si ces services se dégradent ?	Identifier les services écosystémiques clés pour chaque activité et leur impact perçue. Explorer les interactions et les dépendances.
	Quelle relation percevez-vous entre la nature et la ville, sur des défis tel que la protection contre la chaleur, la santé globale, la gestion des espèces nuisibles à l'Homme et à l'environnement et la question des risques et aléas naturels ?	Voyez-vous ces notions comme des leviers ou des freins ?	Questionner la notion d'espèce nuisible à l'Homme permet d'inviter les différents collègues à partager leur perception là-dessus : moustiques, plantes exotiques envahissantes, ravageurs, bioagresseurs, prédateurs... La question aléas/risques naturels permet d'ouvrir la parole sur les contraintes et limites d'urbanisation (aléas calcaire, glissement de terrain, réchauffement climatique, incendie, glissement de terrain, stockage de l'eau --> bassin d'orage.)
Thème 3 : Pressions économiques – Réglementations - Interaction conflits d'usages	Quelles sont les principales pressions économiques et réglementaires que vous ressentez dans votre activité ?	Pouvez vous donner des expériences/exemples concrets ? Comment ces pressions influent sur vos pratiques quotidiennes ?	Identifier les contraintes économiques/réglementaires spécifiques à chaque activité .
	Comment les réglementations environnementales influencent-elles vos activités sur votre secteur ?	l'APPB / natura2000 vous impactent ? Pouvez vous expliquer de quelle manière cela vous impacte ? Quelles adaptations avez-vous mis en place ?	Déterminer les réglementations environnementales perçues comme les plus contraignantes.
	Quelles interactions avez-vous avec les autres acteurs ?	Pouvez vous décrire un exemple de collaboration réussi ? Avez-vous rencontré des conflits ?	Examiner la nature des interactions entre les différents groupes d'acteurs.
Thème 4 : Projections futures des espaces - prospectives	Comment les différentes parties prenantes pourraient (urba, agri, nat) pourrait mieux collaborer pour conserver le fonctionnement écologique des coteaux?	Selon vous, quel rôle peut jouer votre profession dans la préservation des fonctionnalités écologiques ?	Identifier la position que ce donne l'acteur
	Quelle forme de pression ressentez vous sur votre activité – le lieu de votre travail dans ce contexte périurbain qui pourrait la remettre en cause dans les années à venir ?	Avez-vous un partage d'expérience à faire sur le pourquoi pour présentez cette pression ? Quel est votre peur la plus forte dans le moyen long terme ?	Savoir si le questionné se sent menacé personnellement par d'autres activités. Et si son lieu de travail est exposé.
	Quels leviers identifiez vous pour vous adapter à ces menaces tout en prenant en compte les enjeux climatique et de biodiversité ?	Comment voyez vous votre travail dans 10 ans ? Comment voyez vous les coteaux dans 10 ans ?	Identifier les barrières clés, évaluer les priorités – stratégies.

Liste des enquêtés				
Catégorie	Structure représentée	Nom	Type de prise de Contact	Type de prise de contact
Acteurs agricoles	Fédération viticole	Président + Directeur	Téléphone	RDV physique le 11/07 à la chambre d'agriculture.
	Nature aux pattes	-	Téléphone	RDV physique 02/07 à la mairie.
	Exploitant en GC	-	Téléphone	RDV physique le 02/07 à la mairie.
Acteurs urbanistes – Pouvoirs publics	Pôle urbanisme Cournon	Cheffe du pôle	Physique – téléphone secrétaire	Interne : RDV prit le 09/07. Annulé.
	Pôle urbanisme Cournon	Chargée de mission plannification	Physique	RDV physique le 02/07 à la mairie.
	Clermont Auvergne métropole	Chargée de mission agriculture et forêt	Téléphone	RDV téléphone le 08/07.
Acteurs naturalistes	LPO - APPB	Alexis Renault	Physique	RDV physique 24/06 dans les coteaux.
	CEN – natura2000	Lucie Lecorguille	Téléphone	RDV visio le 01/07
	Association de chasse local	M.Bordinaro	Téléphone	RDV physique 26/06 à la mairie.

Annexe 2 : Tableau des prises de contact

Annexe 3 : Complexité du site

Acteurs	posture fermée	posture ouverte
LPO		Interactions nombreuses : agriculture, élevage, céréales. Passage, découverte, sortir de l'espace urbain, sport, nature, randonnée, balade, paysage. Ouvrir au public. Difficulté de la gestion écologique avec le pourtour exploité en grande culture. Il faut une vision plus globale, s'intéresser au pourtour.
CEN	Espaces très limités, très urbains, très nature, très agricole. Espaces naturels en dehors de la ville.	Connexion entre les espaces des coteaux et les bords d'Allier en rupture. Exposé aux changements climatiques et au changement. Partage de l'espace compliqué. Diversité de vision sur cet espace.
Société de Chasse Cournonaise		Vision de l'agriculture dans l'abstrait à faire pousser des cultures sur des cailloux. Ne comprend pas les efforts de protection des espèces endémiques des coteaux, ne perçoit pas la rareté du site et l'intérêt.
Natur'aux pattes		Interactions bénéfiques, du morcellement, chemins, petites parcelles, diversité agricole qui côtoient les milieux naturels. Diversité d'interfaces. Coexistence négative avec la monoculture. Support du vivant. Patrimoine naturel à l'échelle européenne et nationale.
céréaliériste		Zone naturel = zone agricole + zone sauvage ou un peu plus naturel. Les gens peuvent se promener partout. Conscience d'une imbrication d'usages. La culture amène une diversité. Risques ayant gravité toute la vie de l'acteur : pression foncière et incertitude sur le changement d'usage, pas de sécurisation du métier.
Viticulteur		Superpose des activités agricoles, avec des usages différents, difficulté à mixer l'usage professionnel du récréatif dans les zones de productions périurbaine. Sensation qu'on pose des "étages" sur son exploitation en imposant des pratiques.
Chargée de mission agriculture		Pas de dichotomie, un continuum, interactions entre naturalité et activités humaines avec des degrés d'intensité au bénéfice d'une diversité écologique. Pas de forme linéaire, même si il existe des secteurs ou on a une combinaison. Des espaces délaissés par l'activité agricole, l'activité céréalière occupant une grande partie de l'espace.
Planification -cournon		Difficulté à faire un clivage entre ce qui est espace naturel et semi-naturel, c'est-à-dire agricole. Des relations de pressions peuvent s'installer avec l'élargissement de l'activité économique agricole ou de loisir avec l'aménagement urbain. Espace très zoné.

Annexe 4 : La valeur symbolique au foncier

Acteurs	Clivage	posture fermée	posture ouverte
LPO	LPO	D'autres sites où travailler.	Un site avec des espèces intéressantes et des milieux ouverts, comparé à d'autres sites de la même typologie
CEN	CEN	C'est un outil. Protection de la nature plus forte quand on est propriétaire. Négociation, échange. Outil de préservation et de gestion.	
Société de Chasse Cournonaise	Société de Chasse Cournonaise		Le site des coteaux à rétrécit, la végétation spontanée/naturelle a été sacrifiée au profit des cultures, les paysages changent dans cet espace qui a une valeur affective.
Natur'aux pattes	Natur'aux pattes	Des entreprises avec qui ils travaillent font du pâturage seulement pour entretenir des terrains qui sont en réserve foncière pour envisager la constructibilité plus tard. Question de l'agriculture hors sol, projet de retenue d'eau en dehors de toute relation avec le sol.	Attachement à la terre affectif. Contact avec l'extérieur. Être propriétaire est important.
céréaliériste	Jean Claude Gioux - céréaliériste	Il y a des sols meilleurs que d'autres, avec plus de qualités agronomiques, fertilité. Forme de fatalité. La valeur financière et agronomique des terres, selon leur situation sur la commune (perspective de valoriser le foncier pour la construction dans le but de soutenir les petites retraites).	Il a repris les terres de son père, et avant celles de son grand-père, valeur affective, sentiment d'appartenance quand les terres sont travaillées.
Viticulteur	Viticulteur	Le foncier est un outil, travail d'acquisition. Demande de foncier mais il n'en dispose pas.	Le sol base de l'alimentation de la plante, diversité de terroir (=géotope). Travail sur la connaissance des terroirs de l'appellation. Rareté du foncier, besoin de stocker du foncier pour remettre à disposition pour les candidats. Le foncier est un levier pour porter les projets, légitimité des structures à porter le foncier, création coopérative.
Chargée de mission agriculture	Cécile Piganiol		Le sol est un espace en 3D dont on ne voit que la surface, qui est méconnu. L'intérêt se porte sur le sol quand on parle de stockage de carbone, méconnu aussi car phénomène complexe. Le foncier est l'approche en 2D de la surface étant le support de tensions et de conflits poussé par les questions de propriété : usage, privation, transmission. La question du foncier est au cœur de sujets territoriaux, politiques, notion de bien commun. A ça se superpose une couche administrative avec les baux.
Planification -cournon	Carole Constans	Le foncier est le support de l'aménagement. Valeur marchande.	Le sol, source d'alimentation, de l'eau, support de toutes les activités. Le foncier est essentiel. Une valeur autre que financière faisant appel à la logique de bien commun. Ressource pour la communauté.

Annexe 5 : Les services écosystémiques comme langage commun

Acteurs	posture fermée	posture ouverte
LPO	Terme d'espèce nuisible utilisé parce que c'est le vocabulaire. Ecologie tout de suite perçu comme une contrainte.	
CEN		regard sur l'ensemble des services rendus, si déstabilisés, permet de savoir comment agir. Remettre des services de la nature en ville.
Société de Chasse Cournonaise	Ne comprend pas qu'on protège l'astragale, ou des plantes si pas de valeur. Vision anthropocentrée déviée. Dans le beau.	Service aux agriculteurs de régulations de gros gibiers (sanglier) et lapins qui font du dégât. Service à la faune par de l'agrainage, et d'abreuvoir. Sensation d'être l'association la plus proche de la nature.
Natur'aux pattes	Les élus trouvent que c'est bien la biodiversité ou les trames vertes et bleues mais ne savent pas de quoi il parlent. L'aspect économique prend toujours le dessus, en bénéficiant à une minorité numérique.	Notion de corridor et de trame verte et bleu reconnu dans leur service de migration et brassage génétique, connexion entre les milieux. Les aménités des milieux naturels sont réfléchies à être payées, ça serait impossible car trop chère, mais ils sont détruits allégrement. impression de symbiose avec les milieux naturels, il rend service au milieu qui rend service à ses bêtes. Les aménités naturelles sont primordiales.
céréaliier	On ne commande pas la nature, difficulté à concevoir le service sans pour autant avoir le dessus. C'est comme la météo. Comprend qu'il y a un intérêt entre la végétation et le CO ² mais ne sait pas exactement d'où ça vient et pourquoi c'est problématique.(cochonneries, problèmes)	service de support pour la culture - activité économique. Service de support pour construire des habitations et permettre aux gens d'habiter en périphérie. Service pour la promenade. Les agriculteurs rendent un service d'entretien du sol, cultivation, "mieux que ça soit entretenu plutôt qu'une friche." La diversité des cultures amène une diversité de paysage selon les époques.
Viticulteur	Difficulté à intégrer la notion car référence à du contrôle/réglementation, de l'obligation, de la contrainte. Rapport à l'agriculture vers une volonté de diversité mais obligation de rentabilité qui impose un système. Les changements agricoles ont impliqué déjà beaucoup de changement, difficulté à se projeter sur un modèle différent. Ex des grands prédateurs.	Production céréalière = Nourrir l'être humain. Impression d'être les premiers à travailler avec la nature. Des efforts sont faits pour le verdissement, mais impression que les collectivités ne suivent pas et ne marchent pas dans le même sens.
Chargée de mission agriculture	La question de la sensibilité.	Fonction de support avec l'agriculture, des gros espaces productifs, céréaliiers, pour l'alimentation. Une fonction paysagère avec les coteaux qui ne sont pas urbanisés. Fonction sociale avec la proximité avec la ville. Forte valeur de ces services. Mise en lien avec l'intérêt général, comment on peut favoriser l'accès.
Planification - cournon	Ce n'est pas du tout pris en compte ni valorisé. Ajd il n'y a pas d'outils qui permette l'évaluation pour en faire un moyen de comparaison.	Régulation des sols, capter du carbone, support indispensable de la biodiversité. Source de bien être, récréatif, fraîcheur. Le risque est un élément considéré à part alors qu'il est très lié aux SE.

Acteurs	posture fermée	posture ouverte
LPO		Erosion, zones pentus, coulées de bout en ville. Végétaliser l'espace urbain : adaptation chaleur. Ilot de fraîcheur, bilan carbone, bien vivre en ville, proximité.
CEN	Problème de conflit d'usage avec l'exercice d'une activité professionnel dans les zones A, et l'utilisation de ces zones comme parcs urbain.	services biologiques : pousse de végétation pour l'agriculture. Régulation du climat, services physiques : préservation de l'érosion des sols, services de microclimats, santé humaine : balade. Zone de fraîcheur, ombre, services écologiques, paysager, esthétique, le prélèvement par la chasse. Santé mentale.
Société de Chasse Cournonaise	Problème avec les sangliers et les collisions sur la route. Le gibier lâché se retrouve parfois en ville. Chasse "de ville" le voisinage se plaint des coups de fusils. Demande d'être très prudent lorsqu'ils chassent.	Agréable de s'y balader, y faire du vélo, cadre agréable, calme, propre. Voir des animaux, des lapins, chevreuils.
Natur'aux pattes		Des services sont produits et sont nécessaires. Biodiversité, gaz carbonique piégée, production d'oxygène, microclimat : faire baisser les température, zones récréatives. Services économiques, agriculture, vigne, zones de préservations, fait travailler la LPO le CEN, dont je bénéficie aussi puisque j'entretien les milieux. Sensibilisation à la nature. Services paysagers. Maintenir le sol, limiter l'érosion. Identité locale, patrimoniale. Plus on laisse de place à la nature plus on limite les risques et aléas naturels en laissant les régulations se faire. Permet le contact avec les animaux semi-domestiques (ovins).
céréaliier	Des terres qui se vendent chère pour construire des zones industrielles ou d'activité. Spéculation.	Ces zones permettent à des gens de vivre de leur métier. Conserver les rares agriculteurs. Insiste sur le petit nombre. Les gens voient l'évolution des cultures, voient quelque chose de vivant (=dynamique). Maitriser l'érosion des sols, les cultures piègent du CO ² .
Viticulteur	Vignobles proche de zones urbaines, enjeux dichotomiques d'usages. Conflit d'usage avec les zones de balade et les vignes à certaines périodes. Problème des urbains qui achètent du foncier pour faire des jardins proche des zones cultivables ou phénomène de mitage réduisant les ilots de culture.	
Chargée de mission agri.		Espace social, avec de nombreuses activités diverses. Fonction alimentaire & de gestion des risques/aléas. Ilots de fraîcheur. Permettre aux gens un accès à l'extérieur.
Planification Cournon		Des zones naturelles plus proches des habitations, avec des espaces de nature en ville permettrait une coexistence, faire prendre conscience plus facilement aux habitants de certains sujets. Espace de respiration, polarise les personnes en dehors de la proximité immédiate. Régulation de la température, de fraîcheur.

Annexe 5 : Les zones naturelles et agricoles comme levier d'adaptation en périphérie urbain

Clivage	posture fermée	posture ouverte
LPO	Réglementation = outils pour faire de la protection.	Les documents d'urbanisme, et le facteur humain, le changement d'élu, changement de classement de zonage. Incertitude de l'avenir.
CEN	il est constaté un manque de réactivité des services, qui fait des comportements liés à un sentiment d'injustice car la réglementation n'a pas été anticipé.	catégories socio pro peuvent soit souffrir de trop de réglementations environnementales. Comment accompagner. Contradiction réglementation avec mesures environnementales, ou des lois, ou des codes. Phénomène de dérèglementations, en contradiction avec des structures d'état.
Société de Chasse Cournonaise	Ne la connaît pas, ne comprend pas pourquoi on protège une espèce qui n'a pas d'intérêt pharmaceutique, n'est pas influencé par les réglementations environnementales.	Même à 100-150 m des maisons (réglementation 150m) les habitants se plaignent.
Natur'aux pattes	Réglementation zéro phyto a permis l'essor de l'éco pâturage. Se soumet à la réglementation agricole pour ses animaux sans difficultés.	Recul de la réglementation avec les manifestations agricoles portées par la FNSEA. Phénomène de dérèglementation.
céréaliériste	L'homme et la nature sont d'avantage protégés aujourd'hui. On se protège plus par rapport à l'utilisation des produits. La réglementation imposée par Limagrain de faire plus attention à la traçabilité pour la consommation humaine.	Des produits sont retirés du marché sans donner de solution ensuite. (Insecticides)
Viticulteur	A conscience que la réglementation sont importantes pour la santé humaine et de l'environnement.	La réglementation environnementale exigée en céréales est compensée par la PAC, en viticulture la PAC est minime. Sensation d'avoir des gens au dessus, déconnectés de la réalité qui imposent une réglementation sans avoir les connaissances de terrain, des contraintes. Réglementation = coûts importants, contrainte qui coûte de l'argent. Sensation de manque de bon sens entre ce qui est demandé et la faisabilité des pratiques. Problème de cohérence pratiques en bio, superposition des réglementations des espaces naturels. évolutions réglementaires qui vont trop vite, et du temps insuffisant pour se tenir à jour. Les réglementations des documents d'urbanismes pour l'installation des bâtiments agricoles est incohérente et ne permet pas d'installer une activité agricole au sens de leur modèle.
Chargée de mission agriculture	Les documents d'urbanismes sont portés politiquement avec la volonté d'améliorer les possibilités d'installation, exemple du maraîchage. Des réglementations strictes mais nécessaires. Pas de pressions perçus sur l'ENS par ex.	Des limites de la réglementations sont perçus sur le cadrage de l'usage. Difficulté à faire sortir des projets d'installation → réglementation sur l'installation des bâtiments agricoles. Les réglementations ont du mal à s'adapter, et donc il est difficile de trouver un équilibre.
Planification cournon	Les réglementations comme le "zero artificialisation nette" permet de faire prendre conscience.	mauvaise sensibilisation aux enjeux environnementaux, ces actions ne s'inscrivent pas dans une démarche globale pour limiter les dérèglements climatiques et les impacts de l'artificialisation des sols. Les résultats d'étude d'impact et l'interprétation sont parfois sous évalués. Contournement facile en justifiant qu'on a pas pu faire différemment.

Annexe 7 : La réglementation est un facteur de pression

Clivage	posture fermée	posture ouverte
LPO		L'écologie et le zonage naturel protégé sont perçus comme une contrainte par les agriculteurs.
CEN	Faire avec les usages existants et les rendre disponible à la biodiversité. Vision comme un atout de la diversité. Travaille avec l'ensemble des acteurs dans le cadre de projets par la métropole.	Agriculture mal perçue dans sa dimension intensive.
Société de Chasse Couronnaise		Image négative de l'agriculture qui abîme les espaces de nature en les rendant homogènes. Pense être l'association de Cournon la plus proche de la nature, connaît très bien le territoire. Ne comprend pas les efforts de protection des naturalistes, vision hors champs de l'intérêt de conserver une zone avec sa végétation spontanée et rare. A l'impression que les coureurs abîment le sol des sapinières.
Natur'aux pattes	Espèces agricoles en forte régression.	Sensation que l'urbanisation est parfois peu réfléchi et qu'elle engendre des facteurs aggravants sur les risques et aléas naturels. Position dans le syndicalisme politique qui clive le positionnement sur le modèle agricole suivi. L'agriculture conventionnelle est la cause de la disparition de certaines espèces : œdicnème criard, caille des blés, ortolan. Perçoit une concurrence dans le monde agricole. Opposition marquée à la sphère de la FNSEA par un positionnement Conf paysanne.
- céréalier	Pas de problème avec les promeneurs. Comprend que l'arrêté de protection est là pour que la faune et la flore soient protégés dans le temps. Travail avec les chasseurs plantation haie, et couverts végétaux.	Discussion autour de réunion Limagrain avec les autres exploitants alentours, peut créer un clivage pour ceux qui ne sont pas dans cette dynamique.
Viticulteur	Volonté de travailler ensemble plutôt que de se mettre des pressions réciproques. Ils essaient de travailler avec les acteurs publics pour manifester leurs besoins et faire adapter les réglementations aux pratiques actuelles.	Les personnes qui gravitent autour de l'urbanisation/zones urbanisées font subir une pression. Phénomène de mitage de la zone agricole viticole en périurbain par les particuliers qui achètent des parcelles pour faire un jardin = compliqué de se soustraire aux normes avec l'utilisation des produits phyto et distance réglementaire des habitations. Visé par des perceptions de "pollueur". Pense être les premiers à travailler avec la nature. Des mutations que eux seuls connaissent. Impression que les "gens" ne se rendent pas compte de la complexité pour opérer des changements de pratiques. Ne sont pas concertés pour les documents d'urbanisme, problème de cohérence pour l'installation qui renforce le clivage.
Chargée de mission agri.	Dimension partenariale avec les naturalistes pour étudier les relations d'impact de l'agriculture sur l'avifaune par ex. Des projets avec les agriculteurs.	Relation d'opposition avec les urbanistes quand le zonage ne correspond pas.
Plannif. Cournon		Constat que la nature est appréciée mais pas trop proche. Problème d'acceptation des nuisances engendrées. Discours contradictoire du rapport à la nature qu'a la population. Très peu de travail avec les extérieurs, même inter-services.

Annexe 8 : Les acteurs sont clivés par leur activités

Clivage	posture fermée	posture ouverte
LPO		Préserver des espaces sur le long terme. Court terme sur les documents d'urbanisme.
CEN		Temps long.
Société de Chasse Cournonaise	Temporalité d'une saison de la chasse, par les moments d'ouverture. Temps court.	Evoque le passé, il y a 40 ans, 10 ans, 25 ans.
Natur'aux pattes	Dépend plutôt des courants de pensées liés aux questions environnementales.	
céréaliier		Cycle d'assolement, selon les saisons. Parle beaucoup du passé en faisant des comparaisons avec des situations vécues connus, et la situation actuelle. Les changements passés. Une vie d'humain comme échelle.
Viticulteur		L'urbanisation est une pression constante "tout les jours". Raisonne par son expérience de vie, a connu beaucoup de choses, "à mon âge" opposition avec son temps. Durée de 15 ans pour s'installer par ses propres moyens. Notion de "cycle" pour l'agriculture. Référence au passé et à une mutation de la filière agricole. Un rapport au changement de pratiques dans le temps. 10 à 20 ans pour faire des recherches d'adaptation. Temps long.
Chargée de mission agriculture		Temps long pour les projets agricoles.
Plannificatin cournon		Temps politique, évolution réglementaire, apport des lois pour pouvoir poser des jalons. Temps des documents de planification urbaine, 15 ans PLU.

Annexe 9 : Les perceptions du temps des acteurs sont différentes selon les activités

Clivage	posture fermée	posture ouverte
LPO	Menace principale : fermeture des milieux, disparition activité de pâturage, l'Erosion.	impact indirect agriculture : arrachement des haies, produits phytosanitaires, respect du bon usage des produits. La sur fréquentation.
CEN	Agencement entre les zones, peut avoir de l'intérêt pour le déplacement des espèces, refuge temporaire.	Moins il y a d'activité humaine, plus la nature s'exprime. Espèces exotiques envahissantes liées à la route (seneçon du cap). Projet urbanistique.
Société de Chasse Cournonaise	Le remembrement est la cause, sans vraiment connaître l'origine de ce phénomène. De bonnes relations avec les viticulteurs, mais pas tous, mais la vigne c'est "beau". Trop de promeneurs même si bonnes relations, et problèmes avec les habitations autour.	L'agriculture intensive a fait réduire la faune et la flore connu dans le passé. L'agriculture consomme de l'espace, et surtout des zones forestières. Les agriculteurs mettent la pression sur les espèces qui font du dégât sur les cultures (lapins). Les promeneurs avec leur chiens, les chiens prédatent le gibier/la faune.
Natur'aux pattes	même si les milieux se fermaient, l'activité de pâturage pourrait se poursuivre. Si les choix de gestion supprimait le pâturage il accepterait la démarche.	Menace de l'urbain sur l'agricole. "quand on aura fini de tout urbaniser on s'apercevra que le béton ça ne se mange pas". L'impression d'un système d'échelle où la biodiversité est placée toujours au second rang. Un projet urbain récréatif qui stopperait l'activité. Déstabiliser les milieux naturels conséquences sur les espèces, et les EEI. Les chasseurs cassent les clôtures et ne le reconnaissent pas. Les propriétaires de chiens sont problématiques pour les ovins. Prélèvement de brebis.
céréaliier	Pas d'influences des espaces naturels protégés ni de leurs réglementations. A "laissé" les chasseurs planter une haie.	Les arbres plantés en bord de chemin font de la concurrence aux cultures. (ombre éléments fertilisants) L'agrandissement des villes provoquent la raréfaction des terres, et supprime des agriculteurs, problème pour la nouvelle génération. La ville avec les routes rend compliqué la circulation avec les engins agricoles. Pression foncière = perte de l'outil de travail.
Viticulteur		Pression de l'urbanisation. Pression des promeneurs qui laissent leurs chiens divaguer et abîment les vignes en période de débourrement. Se sent visé par une représentation sociétale de "pollueur" avec le poids des administration qui lui impose des pratiques qui sont impossibles à mettre en place. Impression d'avoir le couteau sous la gorge. La périurbanisation a fait du mal à l'activité agricole. Les habitants des communes qui travaillent en villes sont déconnectés de l'activité agricole et ont un prisme très fermé, avec une dimension conflictuelle. (Il y a 15 ans c'était différent, les gens venaient se présenter quand ils venaient habiter dans ces communes.)
Chargée de mission agri.		Les zones agricoles sont sous pressions. Celles à faible potentiel agronomique partent souvent à l'agrandissement et le reste en friche. L'enjeux est de garder des surfaces productives et d'autres moins.
Plannif. Cournon		Pression de l'agriculture sur les espaces naturels. L'extension urbaine toujours au détriment des espaces naturels. L'arbitrage sera toujours en faveur de l'activité économique, peut être moins pour l'urbanisation au vue des prises de conscience sur la désertification.

Annexe 10 : Les acteurs se sentent menacés par l'influence des autres espaces

Clivage	posture fermée	posture ouverte
LPO		Un système bocager plus dense avec des parcelles redécoupées, et plus de diversité agricole.
CEN	Problème de financement. La biodiversité s'écroule, les moyens ne sont pas partagés. Incertitude sur le contexte politique national et européen. (période des législatives)	Croyance en l'action publique. Les collectivités peuvent porter des projets intégrateurs, elles sont motrices pour réunir les gens autour de la table. Animation locale. Ajouter de la polyculture élevage, plus de pâturage. Système bocager plus dense, plus de vergers, de vignes, et des zones de boisement naturel, en mosaïque qui puissent accueillir des gens en balade : remplir la fonction de nature périurbaine. Sujet autour de la partie forestière à travailler.
Société de Chasse Cournonaise	De plus en plus compliqué avec la forte fréquentation de chasser. Il y a "trop de monde".	Couverts végétaux financés par la fédération de chasse pour couvrir les sols des exploitants du territoire en inter-culture l'hiver. Enrichir la terre. Agréable pour les chiens. Mettre des points d'eau pour les animaux l'été. Planter des haies pour le bien de tout le monde. Redéfinir le périmètre de chasse pour limiter les nuisances pour les habitants proche de la ville. Les zones proches des habitations ne sont plus chassées, ou alors seulement avec les chiens. Voudrait plus de forêt.
Natur'aux pattes	Phénomène de mode autour de l'éco pâturage qui peut s'estomper. Variations budgétaires lignes environnementales. Budget et subventions environnementales plutôt pour le fonctionnement que les projets. Changements politiques = incertitudes.	Diversité de cultures. Entretien des pelouses sèches car ce sont des milieux en régression avec les cortèges floristiques et faunistiques associées qui diminuent. Faire du pâturage plutôt que de l'entretien mécanique pour s'insérer dans un fonctionnement global qui valorise la biodiversité. Impliquer son travail dans une vision globale de la société. Recherche d'une cohérence dans le travail. Risques et aléas naturels peuvent être atténués en laissant plus de place aux milieux naturels. Avoir des milieux naturels plus résilients pour lutter contre les EEI. Monter une structure de pâturage avec de la mise en commun des moyens techniques humains, insérer un modèle pour faire de la production ovine viande ensuite, système d'alimentation sur le territoire à développer. Travailler avec les collectivités, attentes d'une impulsion. Faire des réunions de terrains avec les acteurs, comme les chasseurs pour définir les passages et éviter qu'ils cassent. Intensifier le système bocager, et le diversifier. Régénérer la partie forestière en enlevant les plantations et en diversifiant par peuplement diversifié.
céréaliier	Incertitude sur la nouvelle génération pour trouver des terres disponibles et s'installer. Incertitude sur le retrait de certains produits phytosanitaires et comment remédier aux bioagresseurs. Incertitude sur le changement d'occupation du sol. Changement climatique = adaptation des cultures à venir ?	Limagrain coopérative agricole trouve des leviers pour s'adapter sans produits, en développant des cultures plus appétentes pour les insectes, principe du faux semis. Limagrain met en place des récompenses pour les niveaux de traçabilité et prise en compte environnementale, permettant à la coopérative de signer des marchés avec des entreprises qui ont une chartre exigeante. Prix de la marchandise.

Annexe 11 : Des leviers sont clairement identifiés

Viticulteur	La mutation du système agricole, des pratiques, des productions. Vision d'une filière où aujourd'hui il y a besoin d'une grande surface pour s'installer, et de se rapprocher des marchés internationaux pour pouvoir être rentable. Comment va évoluer la filière ? On ne peut pas vivre sans l'agriculture. Sensation d'être oublié de la société et incompris.	Des objectifs entre périphérie/frange urbaine et agriculture parfois incompatibles. Créer des zones U jardin dans les PLU, garder ces espaces pour créer des jardins sur les franges urbaines. Mettre des panneaux et faire de la sensibilisation aux promeneurs sur les enjeux de la vigne pour ne pas gêner la production. (cf période de débourrement). Projet autour des chemerets identifié comme un levier pour lancer le projet de portage du foncier, faire gagner du temps aux jeunes qui veulent s'installer, leur permettre de tester leur modèle et de les lancer dans la filière, droit de regard sur les pratiques grâce au bail précaire. Faire moins de traitements sur les vignes que ce qui est prescrit, permet de revoir des insectes mais ne comprend pas pourquoi il y a moins d'oiseaux. Pas la conscience d'un dérèglement global, cherche des explications locales. Ecouter ce que ceux qui connaissent le territoire ont à partager ; "les anciens". Besoin de pouvoir faire des bâtiments agricoles pour le stockage du matériel et la transformation pour s'adapter au marché et à la demande croissante. Mettre tout le monde autour de la table pour prendre les décisions importantes, que les échelles de décision soient les plus locales possibles, à l'échelon communale, et que ça ne soit pas la métropole qui est un droit de décision pour les communes alentours. Le covid a permis de changer les mentalités sur les consommations de proximité. Faire prendre conscience aux habitants que l'agriculture c'est bénéfique et fait pour nourrir, essayer de faire retrouver cette relation. Diversifier l'agriculture (ails, oignons..)
Chargée de mission agri	Quelles formes d'activité agricoles à développer dans cet espace avec les ressources disponibles. Sensation que demain tout peut se passer moins bien. Manque d'une dynamique sur l'organisation de la transmission. Dimension de monde fini. Partage des ressources, et de l'usage. On fait à la place des agriculteurs, on est obligé parfois mais difficile de trouver des solutions ensemble.	Porter des projets collectifs sur des espaces non bâtis, porter la valeur de bien commun autour des espaces naturels et agricoles, faire prendre conscience des enjeux. Trouver de nouveaux équilibres avec les espèces exotiques invasives. Trouver des outils de partage/gestion bien commun. Faire du projet local, porter un regard collectif qui soient en lien avec la diversité des usages. Organiser la discussion sur ces espaces et leur devenir. Avoir un regard sur l'espace privé, avec un usage privé qui rentre dans un système global. Facteur humain très important, de qui a la volonté de faire des choses. Faire fonctionner des projets pour créer un effet boule de neige.
Planification Cournon	Espace fini. Problématiques des communes limitrophes et leur gestion de l'étalement de l'artificialisation des sols.	Développer des éléments de valorisation pour pouvoir comparer les services rendus par les ZN et ZA pour justifier l'importance égale que d'installer une nouvelle zone d'activité commerciale. Préserver ces espaces pour qu'ils ne soient pas consommés. Préserver et porter un discours sur la sobriété foncière pour que ça soit préservé. Se parler, instaurer des moments de rencontre annuel ou biennuel pour pouvoir partager les constats. Que les autres acteurs se rencontrent. Trouver des solutions pour faire du renouvellement urbain. Intégrer dès le début des projets les enjeux environnementaux et climatiques. Objectif qu'il y ait plus de zones naturels, que la surface de la zone d'activité économique se réduise. Une meilleure trame écologique. La limite urbaine est figée on ne débordera plus. Rendre moins imperméable la zone de loisir déjà très aménagée pour lui garder cette fonction de zone de respiration et récréative.

LPO

24 juin 2024

Alexis Renault

Données socio-demo
Alexis Renault – Chef de projet LPO AuRA – 33 ans Prise de poste 2017
Perception espaces naturels
Lieu de biodiversité, richesse en espèces. Pleine nature, randonnée, lieu de découverte. Zones sans activités humaines, ou assez peu. Dérèglement climatique. Semi naturel : milieux agricoles. On peut aussi comprendre tout ce qui est bocage. Je ne parle pas des plaines céréalières (rire).
Interactions formes usages
Plusieurs interactions : agriculture, élevage, céréaliers ou autres. Avec les villes tout ce qui est passage, découverte, sortir de l'esprit urbain. Fréquentation. Sport nature, randonnée, balade, paysage. Tellement d'interactions différentes, dans le cas de Cournon, approche à proximité de la ville de Cournon, balade, vélo, manger entre 12-14. Approche agriculture, très présente, viticulteur, agriculteur, chasseur.
Rapport au sol
Réserve écologique de biodiversité, avec la flore, les espaces, les milieux naturels, beaucoup de rareté, vision de protection de la nature. Limiter – Conserver. Approche ouverture au public. Faune, dégradation avec les autres interactions, comme l'agriculture. Lieu de découverte. Protection de la flore gros enjeux sur le site.
Type de services
Gestion. Maintenir les milieux ouverts, garde l'approche coteau/coteau sec. Enjeux écologiques. Ouvrir au public pour qu'ils puissent y accéder. Interactions avec les viticulteurs / agriculture faire changer les modes si c'est possible, avoir une autre vision de la grande plaine céréalière en monoculture, diversifier les types de cultures et les paysages. Pas possible de gérer le site sans s'intéresser au pourtour, même si ce n'est pas trop la priorité. (rire) Planter des haies, approche paysagère importante. Socio-économique ; pas là où il y a le plus d'activité comme certains pourraient l'entendre autre que l'agriculture. Essayer de produire autre chose que la grande culture. Produire des services avec les corridors écologiques, les mammifères, faciliter et limiter les impacts de l'agriculture. Les haies peuvent permettre de réduire les effets de l'érosion, c'est arrivé ailleurs dans le puy de dôme de grosses coulées de boue, aussi le rôle d'auxiliaires de culture. Riche sur une approche de milieux diversifiés, en cas de maladies ou autres limiter la perte la plus conséquente. Réserve de banque de graines, espèces végétales protégées/rares.

Importance de ces services – effort pour les services
Approche économique – animation nature – inventaires – écopaturage – vtt/trail/événements sportifs
Bénéfices les + essentiels, comment l'activité les influence
Corridor pelouse sèche Garder un cadre de vie sympa pour les personnes qui fréquentent le site
Si dégradation quel impact sur le travail ?
Je suis déjà pas mal chargé donc j'aurais un autre site, je serais ailleurs. Ça m'embêtera d'un point de vue pro, pas mal d'enjeux sympa, des enjeux qu'on retrouve de moins en moins sur les coteaux sur les puys de la Limagne, des espèces très rares qui ont même déjà certainement déjà disparu, c'est quand même un site intéressant pour moi. Ex espèces : azuré du serpolet. Espèces disparus : Hermite, bruant ortolan. Bc espèces disparu, mais reste des espèces sympa : Petit duc Scop. Zone de chasse. Azuré chapman, azuré osiris. Entre d'autres sites qui se referment on voit la différence avec Cournon qui reste ouvert, c'est pour ça que je travaille pour les préserver.
Pressions eco/réglementaire
Site protégé en APPB, moi c'est mon boulot donc pas vraiment de pression réglementaire. Impact des activités sur le pourtour pour ça qu'on travaille avec l'ensemble des acteurs. Pression des cultures, ou pressions de l'urbanisation sur d'autres secteurs. Pressions réglementaires des doc de plannif ? Oui parceque en fonction des doc, et par qui ils ont été fait on peut avoir des changements de classes de zonages, je sais que le changement d'élus peut avoir une importance assez forte sur tout ce qui est les espaces naturels. A court terme les doc d'urba ne pose pas problème, mais on ne sait pas de quoi sera fait l'avenir c'est pour ça que c'est intéressant de protéger ces espaces par rapport à ça pour ne pas avoir des aménageurs ou autres qui s'emparent du site. Des aspects qui sont importants, mais d'autres solutions, utiliser les friches urbaines, se concentrer ce qu'il y a l'intérieur des villes et qui n'est pas forcément utilisé. Densifier, Rénover ce qu'il y a au cœur de ville avant d'avoir cette politique de détruire les espaces naturels ou semi-naturels pour urbaniser, parceque ça coute moins chère que de refaire des choses en centre, ça change pas mal sur la CAM en tout cas. Impact des réglementation env Ça donne des outils réglementaires importants pour pouvoir préserver ces espaces sur le long terme, moi ça m'impacte pas forcément pour faire des dossiers mais ça dépend, ça m'impact pas non.
Interactions autres acteurs A/U/N
Aménagement urbanisme – pas trop a part élus et la ville Pas a court terme cette pression. Chasseur, comme on est sur un espace semi-naturel avec activité de chasse, gérer et concilier les enjeux de fréquentation du site avec l'ensemble des acteurs. En lien avec l'ouverture des milieux, avec la pression des lapins sur les champs, et la pression que peuvent avoir les chasseurs sur les lapins qui nécessite des milieux ouverts, comme ça correspond avec les objectifs de gestion sur le puy d'anzelle, pas de contradiction avec les chasseurs. En tant que gestionnaire pas mon travail

d'interdire les usages sur un site donné à un instant T, surtout que la chasse n'a pas été identifiée comme une menace pour le site lors de la mise en place de l'arrêté et la réglementation qui est associé, donc à terme activité maintenu.

Les agriculteurs c'est plutôt l'impact indirect, arrachement des haies, utilisation produit phyto. Améliorer cette approche là sur le pourtour du site, également avec les viticulteurs pour bien savoir et veiller au bon usage (rire) de la réglementation APPB (rire) même si ça n'a pas été bien respecté pendant un instant.

Aménagement environnementaux, accompagnement de la ville pour éviter la dégradation des pelouses.

Arrivé récemment, j'y vais directement avec les acteurs locaux, lors des comités de pilotage, tenir informé de ce qu'on fait. Réunion de terrain, avec les chasseurs ou autres. Y venir petit à petit, faire comprendre que le projet n'a pas d'impact, faire comprendre qu'on ne mettra pas de réglementations propres et strictes sur ce qui est déjà mis en place, mais plutôt une approche de sensibilisation en fonction des usages pour essayer de faire changer les choses, moyen long terme. Il faut d'abord laisser le projet se faire accepter avant de trouver des sujets en commun pour faire avancer les discussions.

Relations perçus entre nature-ville / protection chaleur, espèces nuisibles/risques aléas naturels

Exemple : érosion impact, on est sur des zones pentus, coulées de boue en ville sur d'autres secteurs impact sur les habitants et les commerçants si un jour ça arrive.

Peut être que ça n'arrivera jamais mais il vaut mieux prévenir que guérir.

Pas considéré comme une nature en ville, on est encerclé par lempdes, cournon, clermont, il y a des approches pour élargir le sujet en lien avec la végétalisation des espaces urbains pour atténuer la chaleur, qu'est quand même importante, moins bitumer. Ça a un impact écologique sur le bilan carbone qui est pas terrible et le seuil de bien vivre en ville pas trop chaude en période de canicule. L'implantation d'îlots de fraîcheurs peut avoir un impact sur la qualité de vie des habitants. Sur la qualité de vie je peux rebondir, on est sur une zone avec beaucoup d'espaces naturels à proximité, on est pas dans un énorme bassin urbain comme à Lyon, Paris, Toulouse où il faut faire 1h/1h30 avant d'être dans la nature, une approche qu'il faut conserver, avoir en tête, pour éviter justement l'urbanisation, l'industrialisation sur des espaces naturels. Espèces nuisibles à l'homme vision que je n'aime pas, vision très anthropocentré sur les activités humaines. Qu'est ce qui impact ces activités ? il y en a mais je préfère essayer de favoriser la diversité des cultures pas la monoculture pour limiter ces impacts là, tout ce qui est l'approche entre interactions avec le vivant pour éviter les impacts néfastes de la faune ou de la flore sur le monde agricole surtout. Et l'approche EEE qui peuvent avoir un impact sur les espèces rares ou protégés en AuRA, même en France, on essaie d'intervenir, mais à part cette approche, l'approche nuisible n'est pas un terme que j'apprécie. On l'utilise avec les acteurs locaux parceque c'est leur vocabulaire mais c'est tout.

Comment les partis prenantes pourraient mieux collaborer

C'est compliqué, il y a toujours des visions, une approche différente. Le problème avec l'écologie c'est que c'est vite et directement perçu comme une contrainte par les acteurs locaux, moi je le vois dans le cadre de mon travail. Alors qu'il ne faut pas le voir comme une contrainte, mais vraiment une chance en fin de compte. J'ai pleins de cas concrets ou beaucoup d'agriculteurs ou autres ont un usage on va dire

conventionnel de ce qui est fait, vont vite voir des contraintes avec tel ou tel chose en lien avec l'environnement, avec le zonage naturel et lorsqu'on parle avec des personnes qui ont une autre approche une autre vision c'est plutôt une chance, les haies par exemple. Des fois ça facilite leur travail, pour l'érosion des sols. Pour les haies, j'ai un éleveur qui utilisait les haies pour le déplacement pour déplacer son troupeau, au lieu de le voir comme quelque chose qui lui mange de l'espace ou du pâturage pour ses bêtes, « moi je les utilise comme corridor de déplacements pour mes bêtes et au lieu d'être 2 ou 3 je peux le faire tout seul » j'ai pleins d'exemples, mais comme ça, faudrait peut être plus y réfléchir.

Quel rôle tu peux jouer pour préserver ces fonctionnalités écologiques ?

Déjà un rôle de sensibilisation, essayer d'argumenter pour montrer quel peu être ce rôle là sur le pourtour sur les activités et les usages. Le problème des périmètres strictes de réserve c'est qu'il y a tellement d'interactions avec le pourtour qu'on peut pas s'abstenir de ces relations sur le pourtour pour gérer l'espace, il faut une vision plus globale sur un secteur donné pour pouvoir vraiment préserver les coteaux.

Quel forme de pressions tu ressens sur ton activité ? dans ce contexte ?

Bah moi les pressions, c'est avec les activités socio-économiques, une des grosses menaces ici elle est pas forcément liée avec les activités humaines tant un premier temps, je parle vraiment à l'intérieur du site de l'APPB, qui est en fait la fermeture du milieu, c'est en fait la disparition des activités humaines, le pâturage, qui entraîne la fermeture du milieu. Pourquoi faire le lien ? Parce que on peut avoir cette activité sur le site qui en plus d'entretenir les pelouses crée une activité économique et humaine sur le secteur. Les autres pressions c'est on va dire l'érosion et autre, et la sur-fréquentation. La sur fréquentation sur un espace naturel ça peut être problématique, sur les coteaux de cournon moins, sur fréquentation maîtrisée attention, on est sur des espèces où la présence ou l'activité humaine ne dérange pas forcément, comme les papillons ou la flore. La ou ça peut devenir problématique c'est les dérives liés à la fréquentation ; faire du hors piste, marcher sur d'autres secteurs qui peut avoir un impact sur les communautés de flore ou de papillons qui sont présentes. LA sur fréquentation, tout ce qui est déchets aussi, là pour le moment il y en a pas trop mais plus on est sur un site péri urbain plus il va y avoir de la fréquentation, plus on va avoir ce risque de déchet qui pose problème. La je pense surtout pour cournon, pour d'autres secteurs je pense à l'écopole, une sur fréquentation va avoir plus d'impact sur des milieux en étang par exemple, si ce n'est pas maîtrisé en tout cas.

Peur la plus forte sur le moyen long terme

Fermeture des milieux et espèces exotiques envahissantes.

Quels leviers pour s'adapter ? Comment tu vois ton travail dans 10 ans ?

Pour les coteaux ... (Sourire) moi ce que j'aimerais bien c'est garder ce genre de milieux actuellement en état, voir éventuellement de le rouvrir mais sans plus, déjà si on arrive cet objectif, de répondre à cet objectif de maintien des milieux ouvert en état, sans que ça se soit refermer on aura déjà gagné pas mal de choses sur les coteaux, limiter aussi l'explosion de tel ou tel EEE. Moi dans 10 ans en fonction de comment ça aura évoluer, en fonction de si on aura répondu aux objectifs ou pas qui étaient fixés en 2020 sur le site, qui permettra derrière sur le site de réajuster, peut être mettre un peu plus de pâturage sur l'ensemble du site et les autres où il y a pas d'APPB mais où on voudrait en mettre un. Vraiment garder cette approche coteaux secs qui sont

devenus très rare en Auvergne. D'un point de vue paysager moi je verrai bien plusieurs haies, un réseau de haie plus diversifié, que ça soit en essences ou en strates, arbustive herbacée et arboré avec plus de types de cultures différentes, ça ça serait déjà un très bon point avec un maillage de haies qui sera plus importante qu'actuellement. Diversifier les types de cultures sur le secteur d'un point de vue paysager, avec moins d'utilisation de produits mais ça c'est un autre sujet..(sourire) Ça peut aussi être un exemple pour montrer que les changements de pratiques ne sont pas contre les activités économiques, l'agriculture et que non ça peut être un atout. C'est ce que j'amenener tout à l'heure, dans la sensibilisation montrer que ça peut être un atout et non une contrainte, montrer qu'un espace qui est bien géré, bien conservé peut plaire à tout le monde, que ça soit pour les agriculteurs pour limiter le type de produit et l'érosion des sols. Avec les usagers pour leur activité de loisir, et pour préserver la faune et la flore qui y est associé.

La connectivité pour les pelouses c'est vraiment en pas japonais, c'est pas un corridor continu avec une continuité entre les espaces mais plutôt des espaces qui sont séparés d'une certaine distance mais, sur lesquels il y a quand même une connectivité qui peut être faite via les espèces animales qui permettent d'assurer cette connectivité le transfert d'individus entre les différents îlots. Et non un corridor vraiment continu comme par exemple. Je parle vraiment des pelouses sèches le corridor sera fait avec les haies et autres par exemple qui permettent de faciliter cette connexion.

Changer l'usage et voir en fonction des évolutions

Est-ce que tu pense qu'il peut y avoir une menace si les lois d'orientations agricoles changement sur l'usage du sol ?

Rire, ouais oui, avec le gros recul qu'on a eu avec, je vais pas dire à cause la crise agricole, mais (rire) à cause du lobby (rire) agroindustriel on a quand même eu beaucoup de recul de l'environnement, donc on voit bien que en fonction des décisions des élus et autres ça peut être tout autant bénéfique que dramatique pour la flore et la faune, et l'écologie, l'environnement la santé humaine aussi parceque on en parle pas assez. L'environnement est tout de suite vue comme une contrainte en fait, on parle surtout des espèces mais il y a l'approche sur la consommation humaine avec des produits qui vont se retrouver facilement dans l'Allier, on voit qu'il y a certains cours d'eau où la qualité n'est plus assez bonne pour pouvoir alimenter les personnes, ça peut être ça un futur enjeux, la je parle d'une menace pour les habitants, tout ce qui est Cancer aussi, on a beau épandre ici, mais bon avec le vent qu'il y a ça se retrouve quand même sur d'autres secteurs même si ici c'est pas des grandes plaines céréalières comme on peut trouver dans la Beauce où il y une augmentation des cas de cancers. Vraiment pour les approches humaines dont on ne parle pas assez dans le contexte périurbain, la pollution des sols.

Les changements d'élus, ou de politiques qui peut avoir des décisions très importantes sur les milieux naturels, c'est pour ça que les protections strict renforme quand même les biais qui peuvent être associé à l'échelle d'une ville, d'une communauté de commune, d'une communauté d'agglo, d'un département, d'une région ou au niveau national et européen, il y a tellement de choix de d'orientations à tellement de niveau que la mise en place d'une protection sur des espaces qui n'ont aucun statut peut permettre de préserver les enjeux sur le plus long terme, de long terme (encore).



CHOQUET Coline, 2024, *Stratégies des espaces naturels et agricoles à l'échelle d'une collectivité territoriale : focus sur Cournon d'Auvergne*, 40 pages, mémoire de fin d'études, soutenance le 30 août 2024 à VetAgroSup, campus agronomique de Clermont-Ferrand.

STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES:

- ♦ Collectivité de Cournon d'Auvergne

ENCADRANTS :

- ♦ Maître de stage : ROUCAN Lionel, chargée de mission environnement et développement durable à la maire de Cournon d'Auvergne.
- ♦ Tuteur pédagogique : DEPRES Christophe, enseignant chercheur de VetAgro Sup

OPTION : Stratégie et ingénierie du développement éco-territorial (EcoTerr)

RESUMÉ

Ce mémoire a pour objet l'étude des stratégies des espaces agricoles et naturels qui pourraient être appliquées à la commune de Cournon d'Auvergne. Nous allons étudier le contexte locale de la commune pour comprendre les enjeux et quels outils peuvent s'adapter. Les facteurs humains sont importants, et des projets peuvent être impulsés à l'échelon locale pour répondre à des besoins localisés, pour s'insérer enfin dans une dynamique globale. En effet cette étude s'inscrit

Les attentes sociétales autour de la biodiversité et de la transition agricole sont aujourd'hui des priorités locales comme globales. Les collectivités doivent donc inscrire leur responsabilité dans ces demandes sociétales et gouvernementales.

Afin de comprendre quels moyens sont disponibles, une étude exploratoire a été menée sur les documents qui cadrent l'aménagement du territoire en complément d'une enquête par entretiens semi-directifs des acteurs principaux des espaces agricoles et naturels sur la commune de Cournon d'Auvergne.

Cette enquête a pour but de cerner les pressions et de comprendre ce qui oppose et ce qui relie les acteurs à ce territoire multifonctionnel qui est la zone des coteaux directement située en périphérie urbaine dans la métropole Clermontoise.

Mots clés :

Périurbain – Planification – Métropolisation – Services écosystémiques – espaces naturels – espaces agricoles – Cournon d'Auvergne – Arrêté préfectoral de protection de biotope – Aménagement du territoire